

OMPI MAGAZINE

JUIN 2020

N° 2



Contribuer à un environnement durable grâce aux indications géographiques : l'exemple du madd de Casamance

p. 36



Le repositionnement des médicaments à l'heure de la COVID-19

p. 22



Aujourd'hui encore, les livres peuvent façonner l'avenir

p. 46

Propriété
intellectuelle,
innovation,
accès et
COVID-19

p. 8

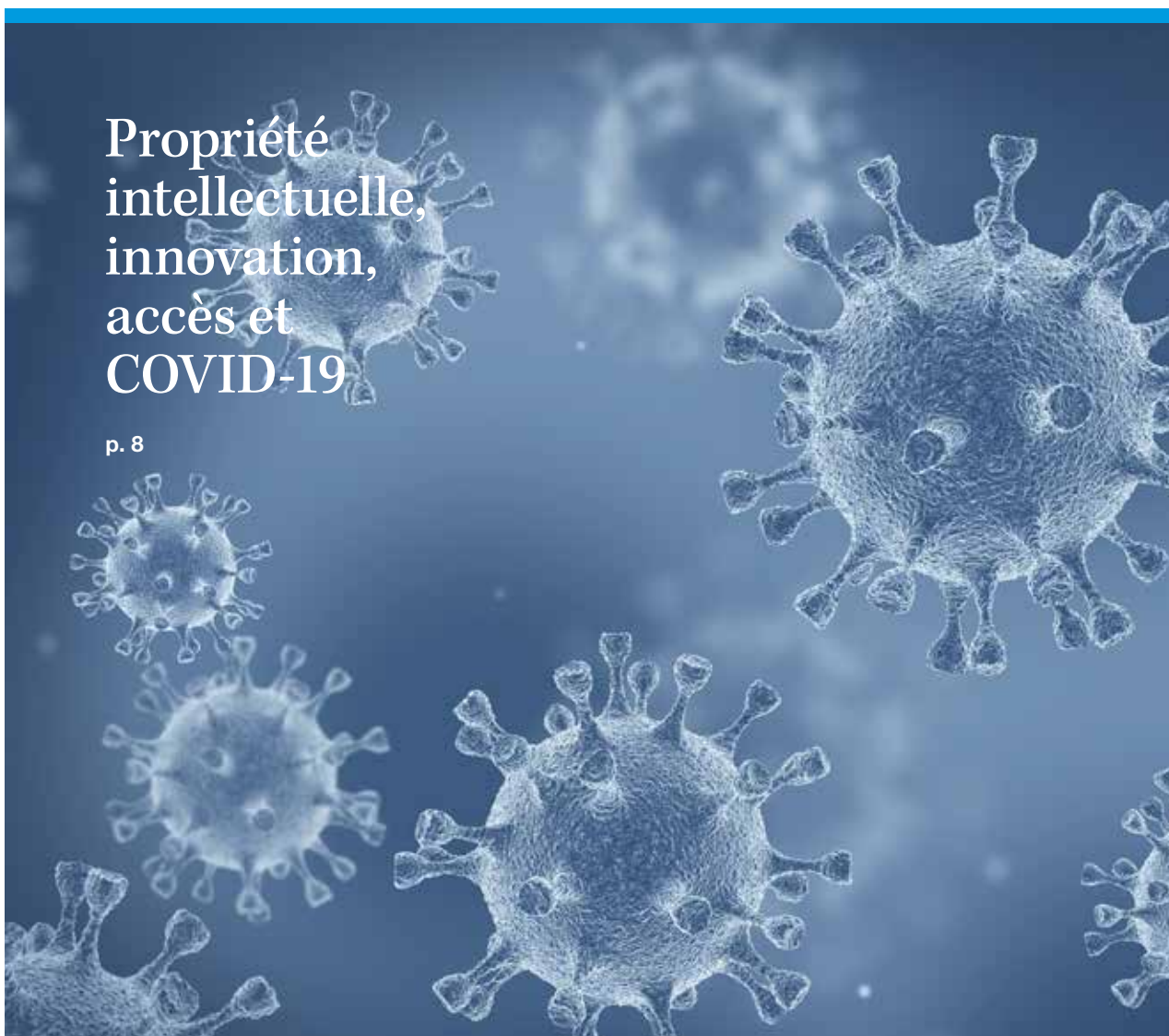


Table des matières

2	Présentation de WIPO PROOF: entretien avec Francis Gurry
8	Propriété intellectuelle, innovation, accès et COVID-19
16	Baidu met ses technologies brevetées fondées sur l'intelligence artificielle au service de la lutte contre la COVID-19
22	Le repositionnement des médicaments à l'heure de la COVID-19
30	L'innovation ouverte mise sur la collaboration
36	Contribuer à un environnement durable grâce aux indications géographiques : l'exemple du madd de Casamance
43	Une nouvelle directive européenne dynamise les efforts de la communauté internationale en faveur de l'accessibilité
46	Aujourd'hui encore, les livres peuvent façonner l'avenir

Rédaction: **Catherine Jewell**

Graphisme: **Ewa Pryzbylowicz**

© OMPI, 2020



Attribution 3.0 IGO

Organisations
internationales (CC BY 3.0 IGO)

L'utilisateur est libre de reproduire, de diffuser, d'adapter, de traduire et d'interpréter en public le contenu de la présente publication, y compris à des fins commerciales, sans autorisation explicite, pour autant que l'OMPI soit mentionnée en tant que source et que toute modification apportée au contenu original soit clairement indiquée.

Les adaptations, traductions et contenus dérivés ne peuvent en aucun cas arborer l'emblème ou le logo officiel de l'OMPI, sauf s'ils ont été approuvés et validés par l'OMPI. Pour toute demande d'autorisation, veuillez nous contacter via le site Web de l'OMPI.

Lorsque le contenu publié par l'OMPI comprend des images, des graphiques, des marques ou des logos appartenant à un tiers, l'utilisateur de ce contenu est seul responsable de l'obtention des droits auprès du ou des titulaires des droits.

Pour voir un exemplaire de cette licence, veuillez consulter l'adresse suivante: <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>

Remerciements :

2	Yoshiyuki Takagi , Secteur de l'infrastructure mondiale, Dennis Francis Murathaty , Division de la sécurité et de l'assurance informatique, et Linda Lloyd Da Silva , Division de la commercialisation et des services à la clientèle, OMPI
16	Wang Yi , Bureau de l'OMPI en Chine
22	Marco Aleman , Division du droit des brevets, OMPI
30	Tomoko Miyamoto , Division du droit des brevets, OMPI
36	Alexandra Grazioli , Service d'enregistrement de Lisbonne, OMPI
43	Monica Halil Lövblad , Division de la gestion du droit d'auteur, OMPI

Images de couverture:

De gauche à droite:

Avec l'aimable autorisation d'ETDS;

Coprid / iStock / Getty Images Plus;

OMPI / E. Berrod

Image principale: AltoClassic / iStock / Getty Images Plus

Présentation de WIPO PROOF : entretien avec Francis Gurry

En mai 2020, l'OMPI a lancé le service WIPO PROOF, qui rejoint l'ensemble de services que l'Organisation met à la disposition des entreprises pour les aider à gérer leurs actifs en matière d'innovation et de création. Dans cet article, le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, présente ce nouveau service et la manière dont il peut aider les innovateurs et les créateurs dans l'économie numérique. Le Directeur général se penche également sur la question plus générale de la gouvernance des données ainsi que sur l'importance fondamentale que revêtent l'innovation et la créativité pour relever les défis économiques et sanitaires actuels.

En quoi consiste WIPO PROOF?

Concrètement, WIPO PROOF tient lieu en quelque sorte de notaire numérique. Il fournit une preuve irréfutable de l'existence d'un fichier numérique à un moment donné. Dans l'environnement commercial numérique, les données doivent être protégées et WIPO PROOF offre une solution à cet égard. Les entreprises numériques sont exposées à des risques particuliers, notamment à la perte ou au vol d'informations et de données. Pour prévenir ce risque, WIPO PROOF fournit une preuve fiable et infalsifiable de l'existence d'un fichier numérique à un moment donné. Ce service crée une empreinte numérique du fichier concerné, à laquelle un horodatage est ajouté. Il est alors plus difficile pour un tiers de voler des fichiers de données répertoriés de manière formelle par un mécanisme de ce type ou d'en revendiquer la propriété ultérieurement. De telles preuves peuvent également être essentielles pour conclure des contrats de licence et lever des capitaux.

WIPO PROOF permet également aux personnes ayant pris part à la création d'une œuvre, d'un produit, d'un projet de recherche, entre autres, de fournir la preuve de leur contribution. Dans le monde numérique, un nombre considérable de projets créatifs, technologiques



Photo: OMPI / E. Berrod

“Le lancement de WIPO PROOF est une avancée importante car il fait progresser la protection de la propriété intellectuelle dans le monde numérique”, déclare M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI.

et scientifiques reposent sur de multiples collaborations et sur le partage d'innombrables fichiers de données. Par exemple, de nombreux musiciens collaborent avec d'autres artistes de différents pays pour enregistrer leurs œuvres musicales. Le premier artiste enregistre sa voix, puis envoie le fichier numérique à un deuxième artiste qui ajoute l'instrumentation avant de l'envoyer à un autre artiste, et ainsi de suite. Grâce à WIPO PROOF, les artistes peuvent apporter la preuve irréfutable de leur contribution à la création d'une œuvre donnée. Des preuves de cette nature peuvent jouer un rôle extrêmement important pour de nombreuses personnes, entreprises et organisations menant des activités dans les domaines de l'innovation et de la création car elles établissent que le fichier numérique émane de la personne qui prétend en être la propriétaire.

En quoi WIPO PROOF est-il important dans le monde numérique?

Le lancement de WIPO PROOF est une avancée importante car il fait progresser la protection de la propriété intellectuelle dans le monde numérique. L'économie connaît actuellement une profonde transformation qui l'amènera de l'ère industrielle à l'ère du numérique. La plupart des droits de propriété intellectuelle ont été créés pour l'ère industrielle. Comme les statistiques l'indiquent, les droits de propriété intellectuelle traditionnels demeurent pertinents – un grand nombre de demandes de brevet sont déposées dans le domaine des technologies numériques de communication et d'information, par exemple – mais ils ne couvrent pas tous les types d'actifs intellectuels, notamment en ce qui concerne la protection des données. C'est pourquoi WIPO PROOF constitue une solution modeste, mais non négligeable, pour fournir des services de propriété intellectuelle ciblant précisément les besoins de l'économie numérique.

Des services analogues existent-ils déjà?

Oui. Bien que certains pays proposent un service de cette nature sur le plan national, l'étude de marché que nous avons conduite a fait ressortir qu'il est nécessaire qu'un tel service soit fourni par une institution internationale de confiance et impartiale. La forte concurrence qui entoure la propriété intellectuelle dans le monde entier met ce besoin en évidence. C'est pourquoi l'OMPI a entrepris de mettre au point WIPO PROOF. Imaginons un cas de figure dans lequel deux entreprises de deux pays différents ont un litige commercial ou technologique qu'elles décident de porter devant les tribunaux. Si l'entreprise du pays A présente aux tribunaux du pays B une preuve sous la forme d'un fichier numérique assorti d'une empreinte horodatée qu'elle a obtenue dans son propre pays, cette preuve n'aura peut-être pas le même poids que si elle avait été délivrée par une instance internationale impartiale.

WIPO PROOF peut-il venir en aide aux innovateurs et aux créateurs d'autres manières?

Oui, WIPO PROOF répond également aux besoins des innovateurs et des créateurs au cours de la période qui précède la délivrance officielle de droits de propriété intellectuelle et peut être utile pour protéger les actifs intellectuels à tous les stades de leur développement, de la conception à la commercialisation, qu'ils soient ou non appelés à faire l'objet de droits de propriété intellectuelle en bonne et due forme. Faire parvenir à maturité une invention brevetable ou une œuvre de création requiert un travail préalable considérable et, pendant la phase de développement, les inventeurs, les créateurs et même les start-ups courent un risque élevé. Pendant cette phase, bon nombre d'entre eux présenteront leurs idées à différents acteurs, notamment à des sociétés de capital-risque ou à de grandes entreprises, en vue d'obtenir le soutien financier dont ils ont besoin pour pouvoir commercialiser leur produit. Ces démarches sont souvent régies par des accords de non-divulgence, mais de nombreuses petites entreprises et start-ups et de nombreux particuliers ne disposent pas des conseils juridiques nécessaires pour conclure de tels accords dans la pratique. Toutefois, grâce à WIPO PROOF, ils peuvent établir l'existence de leur actif intellectuel et obtenir ainsi une preuve démontrant de manière irréfutable qu'ils ont contrôlé leur idée ou concept, ou pris part de manière concrète à la création d'une œuvre, à un moment donné.

Quel rôle l'OMPI joue-t-elle dans l'administration de ce service?

L'OMPI intervient en qualité d'institution de confiance et fournit un service facile à utiliser et pour une somme modeste destinée à couvrir les frais de fonctionnement. Les innovateurs, créateurs et start-ups du monde entier peuvent, pour un coût minime, consigner l'existence de leur œuvre à un moment donné. Pour ce faire, ils peuvent simplement accéder au service depuis le site Web WIPO PROOF (www.wipo.int/wipoproof/fr) et, en quelques clics, générer un jeton d'horodatage (une empreinte numérique horodatée unique) de leur fichier qui, au besoin, pourra être utilisé pour démontrer l'existence de leur œuvre à un moment donné. Les jetons WIPO PROOF ainsi générés sont valables indéfiniment.

Ce service a été mis au point selon les normes mondiales les plus élevées et utilise une infrastructure à clé publique ainsi que des technologies de cryptage fiables et conformes aux normes du secteur; il repose sur un modèle commercial qui favorise les petits acteurs à travers le monde ainsi que sur la crédibilité de l'OMPI en tant que prestataire de services mondiaux de propriété intellectuelle de confiance.

Comment fonctionne WIPO PROOF

WIPO PROOF génère des tokens (jetons) d'horodatage au moyen d'une infrastructure à clé publique et est compatible avec le protocole RFC 3161.

Accès

- 1 Connectez-vous à l'application Web WIPO PROOF via l'URL wipoproof.wipo.int à l'aide de n'importe quel navigateur moderne.

Demander un WIPO PROOF token (jeton)

- 2 Choisissez un ou plusieurs fichiers électroniques, quel que soit leur format.
NB: Un compte OMPI est nécessaire pour traiter toute demande d'achat de jetons WIPO PROOF.

- 3 Le navigateur local crée une empreinte numérique unique (hachage) du fichier au moyen d'un algorithme de hachage unidirectionnel SHA-2 (256 bits).
NB: À aucun moment le fichier électronique original n'est transmis à WIPO PROOF. Le client conserve intégralement la possession du fichier. Seul le condensat du fichier qui est calculé dans le navigateur du client est transmis à WIPO PROOF.

Création d'un jeton WIPO PROOF

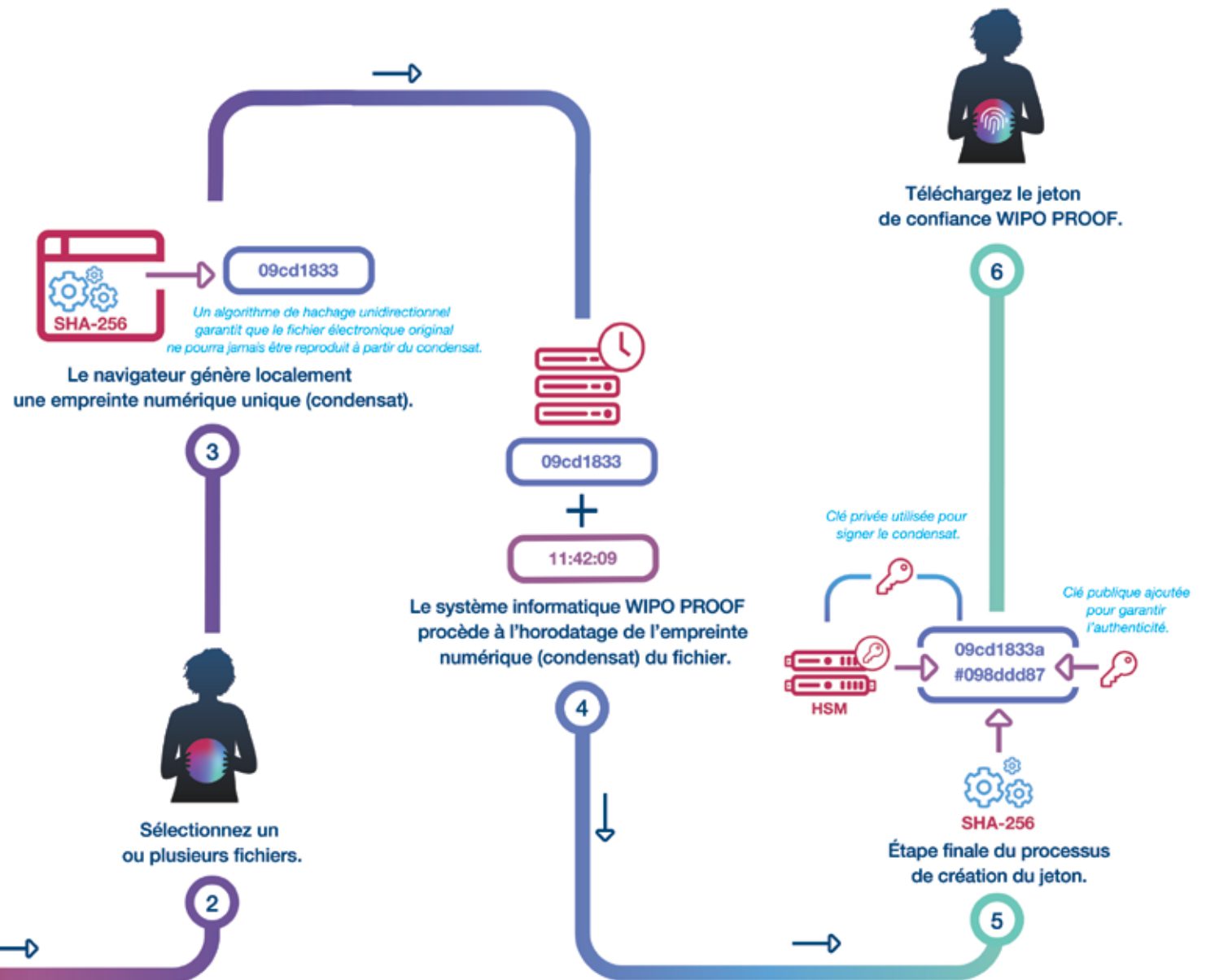
- 4 Le système informatique WIPO PROOF, dont l'intégrité a été vérifiée et qui est pleinement compatible avec les normes du secteur, procède à l'horodatage du ou des fichiers. La source temporelle matérielle utilisée pour horodater le condensat est synchronisée avec le temps universel coordonné (UTC).
- 5 Le condensat est signé au moyen de la clé privée stockée dans une boîte noire transactionnelle (BNT) verrouillée et certifiée conforme à la norme FIPS-140, qui crée une signature électronique. Une clé publique est ajoutée à la signature électronique afin de garantir l'authenticité.
- 6 Téléchargez le jeton WIPO PROOF ainsi créé, qui constitue une preuve infalsifiable de l'existence du ou des fichiers électroniques au moment de la création du jeton.



Connectez-vous à WIPO PROOF via n'importe quel navigateur et créez un compte OMPI.

1

Processus de création d'un WIPO PROOF token (jeton)



WIPO PROOF prend en charge les fichiers numériques, y compris les séries de données, de tout format et de toute taille. L'OMPI ne copie ni ne conserve le fichier original, qui reste sur l'appareil de l'utilisateur du service. L'OMPI certifie uniquement que le fichier existait sous cette forme et était en possession de l'utilisateur à un moment donné.

Pourquoi lancer ce service maintenant?

Nous réfléchissons depuis un certain temps déjà à la nécessité de mieux protéger l'immense volume d'activités qui se déroulent avant que les actifs ne fassent l'objet de droits de propriété intellectuelle en bonne et due forme, ainsi que les secrets commerciaux, qui constituent des actifs de très grande valeur mais ne bénéficient pourtant pas d'une protection au titre de la propriété intellectuelle sous la forme d'un droit enregistré. WIPO PROOF nous permet de pallier ce manque. Les actifs qui ne font pas encore l'objet de droits de propriété intellectuelle en bonne et due forme et les secrets commerciaux constituent un risque particulier pour les petites et moyennes entreprises ainsi que les start-ups, qui jouent un rôle extrêmement important dans l'innovation et l'activité économique. Compte tenu de l'accélération de la numérisation des transactions commerciales et de l'activité économique, WIPO PROOF offre aux particuliers et aux entreprises innovants et créatifs un outil supplémentaire pour gérer et protéger leurs actifs intellectuels.

Quel accueil ce service a-t-il reçu jusqu'à présent?

Tout indique que nous avons visé juste en lançant WIPO PROOF. Deux semaines seulement après son lancement, des utilisateurs de nombreux pays à travers le monde en ont déjà tiré parti. Cela montre que WIPO PROOF répond à un besoin qui n'était jusqu'alors pas satisfait et fournit aux utilisateurs un service utile dans les circonstances adéquates. Je pense que le taux d'utilisation de WIPO PROOF sera très bon.

Quelles seront les retombées de WIPO PROOF sur l'innovation et la créativité à l'échelle mondiale?

WIPO PROOF reconnaît que la preuve de l'existence de données sous la forme de fichiers numériques peut jouer un rôle très important dans un monde numérisé où les données ont de la valeur et sont diffusées à grande échelle. Ce service apporte une contribution modeste, mais non négligeable, au processus visant à ajuster les mécanismes d'incitation existants, qui ont été mis en

place à l'ère industrielle, pour stimuler l'innovation et la créativité à l'ère du numérique. De nombreux mécanismes traditionnels continuent bien évidemment de jouer leur rôle, mais il existe des lacunes. La protection des données en est une, et WIPO PROOF permet de la combler.

Lors du deuxième dialogue "Road to Bern" sur la protection des données, qui s'est tenu en avril, vous avez évoqué la nécessité de mettre en place un cadre complet et homogène de protection des données. Le lancement de WIPO PROOF constitue-t-il un pas dans cette direction?

La nécessité de mettre en place un cadre complet de gouvernance des données fait écho à l'immense complexité de l'architecture actuelle de gouvernance créée par la mondialisation et l'interconnexion. Aucun acteur ne peut à lui seul régler un problème complexe, sans collaboration. Il en va de même pour la protection des données, qui fait partie intégrante du système économique et social dans son ensemble. Les données présentent de multiples facettes – certaines revêtent une importance et une valeur sociales et économiques considérables, d'autres ont une importance et une valeur significatives sur le plan personnel – et, pour protéger les données comme il se doit, il sera nécessaire d'assurer une coordination entre de nombreuses entités et de nombreux mécanismes politiques différents. WIPO PROOF est l'un des maillons de cette chaîne immense et contribue de manière modeste, mais significative, à la protection de la sécurité et de la confidentialité des données.

Comment WIPO PROOF complète-t-elle les systèmes et services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI?

Notre objectif a été de créer un ensemble complet de services soutenant l'innovation et la créativité culturelle destinés aux entreprises. Nos systèmes internationaux de dépôt et d'enregistrement de demandes de brevet (le Traité de coopération en matière de brevets), de marques (le système de Madrid), de dessins et modèles industriels (le système de La Haye) et d'indications géographiques (le système de Lisbonne) ont toujours été les pièces maîtresses de cette offre. Au cours de la dernière décennie, ces services ont été de plus en plus utilisés à l'échelle mondiale (voir le tableau 1) et la demande a dépassé les taux de croissance économique mondiale, ce qui est un indicateur de la performance des secteurs de l'innovation et de la création. En 1994, nous avons enrichi notre offre de services de règlement de litiges. Les

entreprises innovantes opérant sur le marché ont besoin avant tout de protection, mais aussi d'avoir l'assurance que, en cas de litige découlant de l'exploitation de leurs droits de propriété intellectuelle, ce litige sera résolu de manière impartiale et fiable. Le taux d'utilisation de nos services d'arbitrage et de médiation s'est accru de manière significative ces dernières années (voir le tableau 2). À présent, en réponse à la transformation numérique qui est en cours, nous mettons un nouveau service à la disposition des entreprises numériques et d'autres acteurs pour les aider à protéger leurs actifs intellectuels dans l'environnement numérique.

Figure 1 : Une décennie de croissance pour les services de propriété intellectuelle de l'OMPI

Service	2009	2019	Croissance sur 10 ans
PCT (Brevets)	155 408	265 800	71,0%
Système de Madrid (Marques)	36 094	64 400	78,4%
Système de La Haye (Dessins et modèles industriels)	8 166	21 807	167,0%

Source : Communiqué de presse de l'OMPI, PR/2020/848

Figure 2 : Nombre de litiges relatifs à des noms de domaine administrés par l'OMPI et nombre de noms de domaine

Année	Nombre de litiges	Nombre de noms de domaine
2000	1857	3760
2001	1557	2465
2002	1207	2042
2003	1100	1774
2004	1176	2599
2005	1456	3312
2006	1824	2806
2007	2156	3545
2008	2329	3958
2009	2107	4685
2010	2696	4367
2011	2764	4780
2012	2884	5080
2013	2585	6191
2014	2634	5603
2015	2754	4364
2016	3036	5354
2017	3074	6371
2018	3447	5655
2019	3693	6298

Source : Communiqué de presse de l'OMPI, PR/2020/848 (annexe 9)

Alors que le monde continue de lutter contre la pandémie de COVID-19 et fait face à une récession économique, pourquoi est-il important que les pouvoirs publics et les entreprises continuent d'investir dans l'innovation?

Dans les grandes lignes, si nous voulons sortir de cette crise et mettre au point de nouveaux vaccins et traitements efficaces, nous avons besoin de l'innovation. L'innovation contribue de manière essentielle à la gestion scientifique, technologique et sanitaire de la crise. Elle est également fondamentale pour que l'économie se remette de la récession qui découle des mesures nécessaires que les pouvoirs publics ont prises pour contrôler la pandémie.

Mais comment cette innovation peut-elle voir le jour?

Il s'agit d'un processus très complexe qui fait intervenir un grand nombre d'institutions et d'acteurs, allant des enseignants et du système éducatif de manière globale aux capitalistes et autres investisseurs. À cela s'ajoute une dimension internationale. D'après les estimations de l'UNESCO, environ 70% de la recherche-développement mondiale est financée et réalisée par le secteur privé, contre 30% par le secteur public. Le système de la propriété intellectuelle rassemble tous les différents acteurs de l'écosystème de l'innovation, en leur donnant la confiance nécessaire pour investir en toute sécurité dans la production intellectuelle, l'innovation et la créativité, ainsi qu'en leur donnant l'assurance que leur position sur le marché sera protégée contre toute utilisation abusive ou appropriation illicite. La crise actuelle s'accompagne d'une dimension supplémentaire, qui doit être prise en considération, à savoir les questions fondamentales que soulèvent les technologies médicales sur le plan humanitaire. Pour faire face aux urgences internationales telles que la pandémie de COVID-19, des cadres sont déjà en place sur les plans international et national pour faciliter l'accès aux technologies médicales nécessaires dans les conditions appropriées et à un prix abordable. Tant le secteur public que le secteur privé consentent actuellement des investissements considérables dans le développement de vaccins, de traitements et d'applications de recherche des contacts, entre autres. Aussi, pour soutenir l'innovation nécessaire, il faut tenir compte de la complexité de l'écosystème de l'innovation dans son ensemble et collaborer avec tous les acteurs, publics et privés, afin de mettre au point des solutions aux problèmes économiques et sanitaires auxquels l'humanité est confrontée. Les approches simplistes sont naïves et ne fonctionneront pas.

Propriété intellectuelle, innovation, accès et COVID-19

Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI

Le principal défi à *l'heure actuelle* n'est pas l'accès aux vaccins, aux traitements ou aux médicaments contre la COVID-19, mais l'absence de tout vaccin, traitement ou médicament autorisé auquel nous pourrions accéder. À ce stade, les gouvernements devraient donc se concentrer sur le soutien à la science et à l'innovation qui permettront de produire ce vaccin, ces traitements ou ces médicaments.

La première étape, en ce qui concerne l'accès, consiste à recenser les obstacles. Il en existe de nombreux, comme le manque de moyens de production des fournitures ou équipements médicaux essentiels, les entraves à la circulation transfrontalière de ces fournitures et équipements, les droits d'importation, l'absence de mécanismes de transport et de distribution internes et l'absence d'infrastructures et de systèmes de santé adéquats. Les gouvernements doivent surmonter ces obstacles.

FACILITER L'ACCÈS À L'INNOVATION ET AUX CONTENUS CRÉATIFS

La propriété intellectuelle peut elle aussi constituer une entrave à l'accès, si l'innovation donne des résultats efficaces, mais que les pays ne sont pas en mesure de se la procurer dans les conditions appropriées et à un prix abordable. À cet égard, des dispositions existent aux niveaux national et international pour faciliter l'accès lorsque la propriété intellectuelle constitue une entrave. L'application de ces dispositions doit être ciblée et limitée dans le temps, c'est-à-dire porter spécifiquement sur les entraves à l'accès découlant de la propriété intellectuelle constatées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et il faut garder à l'esprit que, sans innovation, il n'y aura pas d'accès à quoi que ce soit.

Les systèmes de propriété intellectuelle comptent des exceptions et des limitations dans le secteur de la culture et de la création, qui facilitent l'accès aux livres, publications et autres contenus créatifs dans certaines circonstances et à certaines conditions. Ces contenus créatifs peuvent jouer un rôle crucial dans la diffusion

“Le principal défi à *l'heure actuelle* n'est pas l'accès aux vaccins, aux traitements ou aux médicaments contre la COVID-19, mais l'absence de tout vaccin, traitement ou médicament autorisé auquel nous pourrions accéder.”

des données, informations et connaissances susceptibles de contribuer de manière essentielle à l'innovation ou à la gestion des conditions défavorables de confinement individuel ou collectif nécessairement imposées en réponse à la crise de la COVID-19. Encore une fois, l'exercice de cet assouplissement, dans le contexte de la crise de la COVID-19, doit viser un manque d'accès constaté, et être limité à y remédier pendant la durée de la crise. Il convient de souligner que de nombreux titulaires de droits dans le monde ont volontairement décidé, au moyen d'accords de licence novateurs et d'autres mesures, de fournir un accès gratuit pendant la crise à de grandes quantités de contenus pertinents.

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, MOTEUR DE L'INNOVATION

Dans une économie mondiale de plus en plus influencée par les progrès technologiques, le rôle de la propriété intellectuelle est de plus en plus central.

La propriété intellectuelle a pour rôle principal de fournir un cadre incitatif dans lequel l'innovation peut être encouragée et bénéficier d'un parcours sûr, jalonné de nombreuses étapes, souvent périlleuses, depuis l'invention jusqu'au produit ou service commercial. De même, dans les industries de la création, la propriété intellectuelle est au cœur du modèle économique qui récompense et facilite les relations et les transactions entre les auteurs et les compositeurs, les artistes interprètes ou exécutants, les éditeurs, les producteurs musicaux et audiovisuels, les radiodiffuseurs, ainsi que les distributeurs, tels que les bibliothèques ou les différentes plateformes de distribution électronique.

CONCILIER DES INTÉRÊTS CONCURRENTS

Tout système de propriété intellectuelle fonctionnant bien cherche à établir un équilibre entre les intérêts concurrents qui entourent l'innovation technologique et commerciale et la créativité culturelle.

Dans le domaine technologique, ces intérêts comprennent d'une part ceux des start-ups, des organismes de recherche-développement publics et privés, des universités et des entreprises, et d'autre part ceux des bailleurs de fonds publics ou privés et du

Si l'innovation donne des résultats efficaces, mais que les pays ne sont pas en mesure de se la procurer dans les conditions appropriées et à un prix abordable, des dispositions existent pour faciliter l'accès lorsque la propriété intellectuelle constitue une entrave. Cependant, l'application de ces dispositions doit être ciblée et limitée dans le temps car, sans innovation, il n'y aura pas d'accès à quoi que ce soit, explique M. Gurry.



Photo: gopika / iStock / Getty Images Plus

grand public, au profit desquels l'innovation est finalement mise en œuvre. Dans le domaine des industries de la création, ces intérêts comprennent ceux des écrivains et des journalistes, des compositeurs de musique, des photographes, des artistes visuels, des musiciens, des acteurs, des éditeurs, des producteurs musicaux et audiovisuels, des médias, des auteurs, développeurs et producteurs de jeux vidéo, des radiodiffuseurs, des bibliothèques, des archives, des plateformes musicales et vidéo et des consommateurs.

MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR ATTÉNUER LES EFFETS DES SITUATIONS D'URGENCE TELLES QUE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 provoque une souffrance et une détresse profondes et générales dans le monde. Les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre la pandémie, réduire la souffrance et stopper la propagation du virus provoquent elles aussi un effet collatéral inévitable, à savoir une perturbation économique généralisée qui, à son tour, provoque et provoquera une souffrance généralisée, car les entreprises suspendent leurs activités, les chaînes de valeur mondiales ne peuvent plus fonctionner, les employés et les entrepreneurs, et les nombreux intervenants de l'économie à la tâche perdent leurs moyens de subsistance.

Le système de la propriété intellectuelle reconnaît aux niveaux national et international que les situations d'urgence et de catastrophe peuvent nécessiter la prise de mesures susceptibles de perturber le fonctionnement normal du cadre d'incitation sur lequel repose le système pendant la période d'urgence ou de catastrophe.

Les mesures de politique générale prévues par le droit international et le droit national de la propriété intellectuelle pour gérer et tempérer les situations d'urgence et de catastrophe comprennent les licences obligatoires et les licences de droit des technologies brevetées incorporées dans des fournitures médicales et des médicaments essentiels, ainsi que le recours à des exceptions concernant les œuvres culturelles et éducatives, afin d'assurer la disponibilité des données, informations et savoirs essentiels en vue de lutter contre le virus et de le contenir, de réduire les souffrances humaines qu'il provoque et de permettre aux institutions dont le fonctionnement est perturbé, comme les écoles et les universités, de continuer de s'acquitter de leur mission à distance ou de manière virtuelle. Ces mesures, lorsqu'elles sont déployées de manière ciblée et limitée dans le temps, peuvent être utiles, voire vitales lorsqu'il existe un besoin avéré auquel elles peuvent répondre.

INITIATIVES VOLONTAIRES ET AUTRES MESURES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'évaluation de l'existence d'un manque d'accès et toute mesure de politique générale doivent également être envisagées à la lumière des nombreuses initiatives volontaires prises par les organisations, entreprises et autres

“Le système de la propriété intellectuelle reconnaît [...] que les situations d’urgence et de catastrophe peuvent nécessiter la prise de mesures susceptibles de perturber le fonctionnement normal du cadre d’incitation sur lequel repose le système pendant la période d’urgence ou de catastrophe.”

titulaires de droits dans l’exercice de la responsabilité sociale durant la crise de la COVID-19.

Dans le domaine technologique, ces initiatives comprennent des accords de licence novateurs, la publication de données scientifiques en libre accès, la publication des spécifications techniques des équipements essentiels, notamment les respirateurs, pour permettre leur fabrication par des tiers, et la renonciation à l’application de certains brevets dans certains ressorts juridiques.

Dans le secteur culturel, de nombreux titulaires de droits ont pris des mesures pour rendre leurs œuvres facilement accessibles aux écoles, aux universités, aux bibliothèques, aux instituts de recherche et au grand public. Parmi ces mesures figurent des accords de licence novateurs, le libre accès à la recherche en rapport avec le SRAS-CoV-2, responsable de la COVID-19, le libre accès aux articles de presse sur la COVID-19, le libre accès à de nombreux textes éducatifs, plateformes d’apprentissage en ligne et livres électroniques et la transmission gratuite de concerts, d’opéras et d’autres œuvres culturelles.

Les mesures de politique générale et les initiatives volontaires en matière de propriété intellectuelle peuvent compléter les mesures prises dans d’autres domaines de la politique économique susceptibles d’influer sur la technologie et les produits de la technologie, telles que la réquisition des capacités de production, le recours aux marchés publics ou l’injection de capitaux et l’assouplissement des crédits pour les jeunes entreprises et les petites et moyennes entreprises afin d’assurer la survie de l’innovation essentielle durant la récession économique qui se profile dans le monde entier.

L’INNOVATION EST NÉCESSAIRE

La crise de la COVID-19 évolue très rapidement, de même que les informations à son sujet. Il convient de noter qu’à l’heure actuelle, il ne semble pas exister de preuve indiquant que la propriété intellectuelle bloquerait l’accès à des mesures de prévention vitales telles que des vaccins, des traitements ou des médicaments. Le problème est plutôt qu’il n’existe à ce jour aucun vaccin, ni aucun traitement ou médicament scientifiquement prouvé et homologué auquel il serait possible d’accéder. C’est pourquoi, à ce stade, le principal enjeu politique consiste à encourager l’innovation susceptible de déboucher sur un vaccin, des traitements et des médicaments, ainsi que l’innovation qui contribue à la gestion de la crise, notamment l’élaboration d’applications de traçage fondées sur des données concernant le virus et les modes d’infection, ou l’amélioration de la fabrication et des fonctionnalités des respirateurs et d’autres équipements médicaux vitaux.

Se concentrer à ce stade sur l'accès à des vaccins, traitements ou médicaments inexistants plutôt que d'encourager l'innovation nécessaire, peut non seulement déboucher sur une compréhension erronée de la chronologie de l'innovation et de l'accès, mais aussi décourager l'investissement dans l'innovation nécessaire.

Ainsi qu'il est indiqué plus haut, il existe de nombreux autres enjeux politiques dans la gestion de la crise de la COVID-19, qui ne sont pas directement liés à la propriété intellectuelle et à l'innovation. Il est important que les gouvernements recensent avant tout les obstacles à une gestion efficace de la crise dans l'intérêt de la santé, de la sécurité et du bien-être humains, et qu'ils les surmontent. Ainsi que nous l'avons précisé, ces obstacles concernent notamment le manque de capacités de production des équipements médicaux nécessaires, comme les respirateurs et le matériel de protection personnelle; la circulation et le transport des fournitures et équipements médicaux; le manque d'installations médicales adéquates; la disponibilité du personnel de santé; le manque d'accès à l'Internet haut débit; et l'absence d'infrastructures et de systèmes adéquats dans le domaine sanitaire. Rien de tout cela n'a trait à des questions de propriété intellectuelle qui bloqueraient l'accès à des vaccins, traitements ou médicaments vitaux.

L'écosystème de l'innovation est extrêmement complexe et recouvre de nombreux acteurs étatiques et privés ainsi qu'un grand nombre de politiques, d'initiatives et de programmes différents. L'Indice mondial de l'innovation, par exemple, utilise plus de 80 indicateurs pour mesurer les capacités et les performances en matière d'innovation, dans des domaines tels que les systèmes et établissements d'enseignement, les dépenses de recherche-développement, les publications scientifiques, les demandes de titres de propriété intellectuelle, l'accès aux marchés de capitaux, les cadres réglementaires et le perfectionnement des entreprises et du marché.

Compte tenu de l'impact considérable de la crise de la COVID-19 sur la santé et le bien-être humains, ainsi que sur la production et le bien-être économiques, le monde doit mettre en œuvre *toutes* les stratégies, *toutes* les mesures d'incitation et *tous* les systèmes qui existent en matière d'innovation afin de créer des vaccins, des traitements et des médicaments. Ce serait se méprendre sur la complexité de l'innovation que de se concentrer sur une seule stratégie ou solution, ou que de simplifier la complexité des systèmes d'innovation.

Il convient de noter que globalement, près de 70% de la recherche-développement est financée par le secteur privé, contre environ 30% par l'État. En outre, environ 70% des travaux de recherche-développement sont menés par le secteur privé, contre 30% par l'État. Toute stratégie ou approche efficace en matière d'innovation doit garantir que des mesures d'incitation appropriées sont en place pour encourager les principaux bailleurs de fonds et les scientifiques chargés de la recherche-développement à produire des résultats. La propriété intellectuelle est un élément essentiel de ces mesures d'incitation.

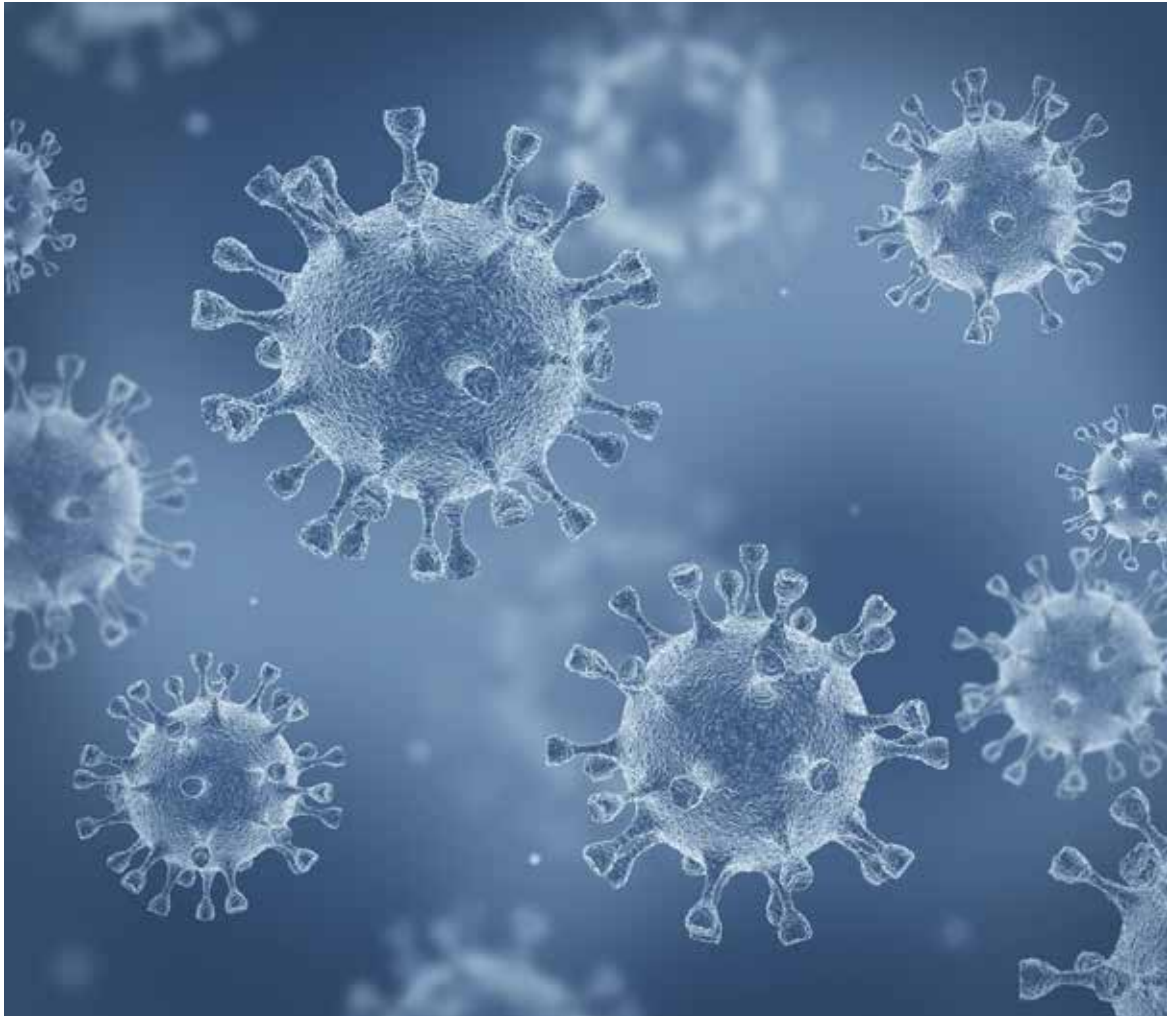


Photo : Coprid / iStock / Getty Images Plus

“Compte tenu de l’impact considérable de la crise de la COVID-19 [...], le monde doit mettre en œuvre *toutes* les stratégies, *toutes* les mesures d’incitation et *tous* les systèmes qui existent en matière d’innovation afin de créer des vaccins, des traitements et des médicaments.”



“L'évaluation de l'existence d'un manque d'accès et toute mesure de politique générale doivent également être envisagées à la lumière des nombreuses initiatives volontaires prises par les [...] titulaires de droits dans l'exercice de la responsabilité sociale durant la crise de la COVID-19”, explique M. Gurry

MOYENS D'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ACTEURS PRIVÉS POUR AMÉLIORER L'INNOVATION

Il existe de nombreuses mesures que les pouvoirs publics et les acteurs privés peuvent prendre pour améliorer les résultats en matière d'innovation et, plus précisément, produire des résultats qui contribueront à l'atténuation et, à terme, au règlement de la crise de la COVID-19. De nombreuses personnes, institutions et sociétés dans le monde entier travaillent sans relâche à la réalisation de ces objectifs. Depuis que le monde a pris conscience du SRAS-Cov-2, plus de 360 essais cliniques sont en cours pour des traitements potentiels.

La réussite nécessitera l'application de toutes les mesures de politique générale et de toutes les pratiques commerciales existantes, y compris un accroissement des

fonds publics destinés à la recherche, la collaboration scientifique et le partage des résultats, des partenariats public-privé et l'utilisation d'incitations commerciales pour attirer les investissements dans l'innovation nécessaire.

L'OMPI AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

L'OMPI se tient à la disposition de tous ses États membres qui le souhaitent pour leur fournir conseils et assistance sur les politiques d'innovation, l'utilisation ciblée des exceptions et limitations, l'utilisation appropriée des éléments de flexibilité pour garantir l'accès lorsqu'il est évident que la propriété intellectuelle constitue un obstacle, et la modification des règles et réglementations en matière de propriété intellectuelle pour limiter les dommages découlant de la crise de la COVID-19 et ses conséquences économiques.

Nous considérons que les mesures doivent être ciblées sur la crise et les difficultés d'accès, lorsqu'il est établi que l'obstacle tient à la propriété intellectuelle, plutôt que sur les autres facteurs, tels que l'insuffisance des capacités manufacturières ou l'interruption des chaînes d'approvisionnement, qui appellent des solutions différentes. Nous estimons que ces mesures doivent aussi viser à alléger les souffrances avant tout, mais sans oublier les besoins des inventeurs, des auteurs, des créateurs, des artistes, des start-ups et des autres agents économiques au sein des milieux culturels et technologiques en détresse compte tenu des mesures nécessaires pour contenir le virus. Leur survie sera cruciale pour la reprise et la santé de l'économie et de la société au sortir de la crise.

RELEVER LE DÉFI DE L'INNOVATION À L'ÈRE DE LA COVID-19

Les mesures suivantes notamment ont été prises à l'OMPI pour relever le défi de l'innovation :

- L'établissement d'un guichet d'information ou mécanisme de veille concernant les mesures prises par les offices de propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation en venant en aide aux acteurs économiques en difficulté grâce à des mesures de prolongation des délais et à l'instauration de délais de grâce pour le paiement des taxes. Ce mécanisme fournira également des informations sur toute mesure existante ou nouvellement adoptée concernant les exceptions, les limitations ou les licences obligatoires.
- La mise à disposition d'une base de données, PATENTSCOPE, contenant plus de 80 millions de documents de brevet et doté d'un moteur de recherche multilingue, d'un système de traduction automatique et d'une fonction de recherche spécialement conçue pour l'épidémie actuelle visant à améliorer l'accès à l'information technique divulguée dans les brevets publiés se rapportant aux inventions dans le domaine de la détection, de la prévention ou du traitement de la COVID-19. Cette précieuse source d'information technologique est utilisée quotidiennement par des centaines de milliers d'institutions scientifiques et techniques et d'entreprises commerciales du monde entier.
- L'établissement d'un partenariat avec des éditeurs scientifiques, médicaux et techniques, le Programme ARDI d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation, qui offre un accès aux principaux périodiques scientifiques et techniques en ligne à titre gracieux pour les institutions locales à but non lucratif des pays les moins avancés et à un coût modeste pour les institutions des pays en développement à revenu intermédiaire.
- La création de quelque 900 Centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans le monde entier pour permettre aux chercheurs des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition d'accéder aux données de brevet et aux publications scientifiques ainsi qu'à des ressources connexes.

En tant qu'institution des Nations Unies chargée des services, des politiques, de l'information et de la coopération en matière de propriété intellectuelle, l'OMPI est bien armée pour traiter les questions liées à la propriété intellectuelle et à l'innovation, grâce à ses compétences et son expérience dans le domaine des aspects politiques, économiques et juridiques de la propriété intellectuelle acquises depuis sa création au XIXe siècle.

Il est notoire que, entre autres effets, la crise de la COVID-19 perturbe les processus normaux de formulation des politiques au niveau international. Ces processus reposent généralement sur des réunions mettant en présence l'ensemble des membres de l'Organisation, ce qui est pratiquement impossible à réaliser à ce stade de la pandémie. Les présentes lignes directrices sont donc diffusées sous la responsabilité du Directeur général et ne sauraient être considérées comme liant un quelconque État membre.

Baidu met ses technologies brevetées fondées sur l'intelligence artificielle au service de la lutte contre la COVID-19

Victor Liang, premier vice-président et directeur juridique du groupe Baidu



Photo: avec l'aimable autorisation de Baidu

La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) fait peser une lourde menace sur la santé publique et constitue un défi économique majeur pour tous les pays.

Ces derniers doivent relever plusieurs défis pressants dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, notamment trouver les moyens de tester de manière sûre et rapide les personnes présentant des symptômes afin d'éviter les contagions dans les lieux très fréquentés, et faire en sorte que les patients puissent obtenir rapidement un traitement approprié dans un contexte marqué par la propagation rapide du virus et le manque de ressources médicales. S'ajoutent à ces deux défis les questions relatives aux moyens d'accélérer la recherche médicale et de partager au mieux des informations fiables et de qualité avec le public. Les pays doivent enfin trouver les moyens de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs les plus touchés par le virus et de faire en sorte que la société continue de fonctionner, tout en assurant une sécurité relative, en tenant compte des mesures de confinement imposées.

Face à ces défis, Baidu a rapidement mis à profit ses compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle et des technologies et produits connexes afin de soutenir

L'innovation est l'ADN de Baidu, l'entreprise Internet la plus connue en Chine, à l'avant-garde de la recherche sur l'intelligence artificielle, qui possède un portefeuille unique de brevets et de contrats de licence qu'elle a conclus avec ses partenaires, sur lequel elle peut s'appuyer pour créer un écosystème de l'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle florissant.

les efforts de première ligne visant à prévenir et à contrôler la pandémie. L'entreprise a pu s'appuyer sur les investissements qu'elle consent de longue date dans la recherche-développement de pointe pour réagir rapidement face à la crise sanitaire actuelle. Son important portefeuille de brevets en rapport avec l'intelligence artificielle témoigne de la qualité et de l'étendue des travaux de recherche-développement qu'elle mène. Baidu est fière de pouvoir mobiliser les technologies brevetées liées à l'intelligence artificielle dont il est question dans les exemples ci-après pour contribuer à répondre aux besoins impérieux de la société dans la lutte actuelle contre la pandémie de COVID-19.

RELEVER LE DÉFI DU DÉPISTAGE

Pour que la vie en société puisse reprendre son cours, il est indispensable de mettre à disposition des méthodes de dépistage fiables et efficaces. À cette fin, Baidu a conçu et mis en place un système de mesure de la température rapide et simple fondé sur l'intelligence artificielle. Ce système, qui a été mis en place promptement dans les grands centres de transport tels que les gares ferroviaires et les stations de métro, est devenu un moyen technologique efficace de lutte contre l'épidémie. L'entreprise a commencé à constituer son portefeuille de brevets liés à l'intelligence artificielle pour des techniques telles que son système de mesure de la température en 2016. À ce jour, elle a déposé plus de 100 demandes de brevet dans ce domaine. Elle continue d'innover dans ce secteur en perfectionnant et en optimisant sa technologie de détection de la température fondée sur l'intelligence artificielle. Baidu met notamment au point des innovations pour la mesure par infrarouge de la température des personnes portant un masque.

Cette technologie, qui repose sur l'intelligence artificielle, aide à résoudre le problème consistant à mesurer rapidement la température corporelle d'un grand nombre de personnes dans des zones densément peuplées et marquées par une circulation très dense. Comme il ne requiert aucun contact humain, ce système permet de contrôler rapidement la foule afin de détecter les personnes malades de manière rapide et fiable, en perturbant le moins possible le public. Il importe de souligner que ce contrôle s'effectue à distance, ce qui réduit le risque de contamination croisée.

Dès le mois de mars 2020, alors que le virus commençait à se propager dans le monde entier, la demande de technologies visant à enrayer la pandémie s'est intensifiée de jour en jour dans de nombreux pays. Les succès engrangés par Baidu pour concevoir et mettre en place des produits destinés à lutter contre la maladie et sa propagation en Chine ont été immédiatement reconnus et ont fait l'objet d'une grande attention à l'échelle internationale. De nombreuses technologies fondées sur l'intelligence artificielle développées par l'entreprise sont à présent exportées, ce qui lui permet de jouer un rôle important dans la lutte contre la pandémie qui secoue la planète. De ce fait, l'entreprise met en œuvre une stratégie internationale complète en matière de brevets afin de faciliter le transfert de ses produits et de ses technologies sur le marché mondial.

“Baidu a rapidement mis à profit ses compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle et des technologies et produits connexes afin de soutenir les efforts de première ligne visant à prévenir et à contrôler la pandémie.”

Photos: avec l'aimable autorisation de Baidu



Baidu a conçu un système de mesure de la température rapide et simple fondé sur l'intelligence artificielle. Ce système, qui a été mis en place promptement dans les grands centres de transport, est devenu un moyen technologique efficace de lutte contre l'épidémie.



Baidu a mis à profit la technologie qu'elle a mise au point dans le domaine de l'imagerie par tomodensitométrie pour créer un modèle à code source ouvert fondé sur l'intelligence artificielle pour l'analyse des images tomodensitométriques en cas de pneumonie afin d'accélérer la pose de diagnostics, modèle qui est à présent utilisé dans des hôpitaux en Chine.

GARANTIR UN ACCÈS RAPIDE AU TRAITEMENT

Baidu a commencé en 2018 à composer son portefeuille de brevets portant sur des technologies associant intelligence artificielle et médecine et continue de faire porter ses efforts sur ce domaine d'innovation. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, ces technologies ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la prévention et le contrôle de la propagation du virus à travers le monde.

Depuis l'apparition de la pandémie, la demande de consultations en ligne a explosé. Des hôpitaux en Chine ont commencé à utiliser l'assistant de consultation intelligent ("Smart consulting assistant") mis au point par Baidu pour aider les médecins à poser rapidement un diagnostic et à commencer le traitement en ligne. L'accroissement de

l'efficacité des consultations médicales qui en découle allège considérablement le fardeau qui pèserait autrement sur les ressources médicales.

Baidu met également des interfaces de programmation à la disposition notamment de plateformes de consultations médicales en ligne, de plateformes publiques de prévention et de contrôle des maladies et d'hôpitaux en ligne, à titre gracieux. Ces plateformes offrent une interface directe avec le public et permettent de répondre à ses questions, de lui fournir des informations générales sur la COVID-19 et de réaliser des consultations. Grâce à cet outil, que des dizaines de milliers de personnes peuvent utiliser chaque jour, des gains d'efficacité considérables peuvent être réalisés.

En outre, l'entreprise a mis à profit la technologie qu'elle a mise au point dans le domaine de l'imagerie par tomodensitométrie, qui est essentielle dans le diagnostic de la pneumonie associée à la maladie à coronavirus. L'analyse traditionnelle des images tomodensitométriques nécessite un travail important de la part de spécialistes. Afin d'aider le personnel médical à faire face à l'augmentation du nombre d'analyses, au moyen de PaddlePaddle (la plateforme d'apprentissage profond à code source ouvert de l'entreprise), Baidu s'est associée à LinkingMed, une société d'analyse de données médicales basée à Beijing qui a mis au point une plateforme consacrée aux données relatives à l'oncologie. L'objectif de ce partenariat était de créer un modèle à code source ouvert fondé sur l'intelligence artificielle pour l'analyse des images tomodensitométriques, modèle qui est à présent utilisé dans des hôpitaux en Chine. La plateforme à code source ouvert appuie également la recherche clinique liée à la COVID-19 ainsi que la recherche-développement de produits cliniques dans l'ensemble du secteur médical.

Au vu de la gravité de la crise sanitaire mondiale qui frappe la planète, Baidu a mobilisé pleinement ses capacités, ses compétences et ses ressources techniques de pointe pour créer des plateformes spécialisées dans le cadre de son programme philanthropique de lutte contre les épidémies à l'étranger, qui a été lancé récemment. Quatre services principaux sont fournis au titre de ce programme : des consultations médicales en ligne, des consultations psychologiques, la diffusion en direct d'interventions d'experts et des conseils en matière de protection pour les utilisateurs à l'étranger. À ce jour, plus de 400 000 utilisateurs de plus de 100 pays ont bénéficié de consultations en ligne dans le cadre de ce programme. À ce sujet, Carlos Larrea, ambassadeur de l'Équateur en Chine, a déclaré ce qui suit : "Je remercie Baidu pour la technologie et la plateforme qu'il fournit. Baidu est devenu un acteur puissant pour assurer la communication avec des experts de haut niveau dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus".

La technologie qu'elle a mise au point apporte également une contribution importante à la recherche d'un traitement de la COVID-19. L'algorithme LinearDesign, développé par Baidu Research en collaboration avec l'Université d'État de l'Oregon et l'Université de Rochester aux États-Unis d'Amérique, est utilisé par des sociétés qui développent des vaccins à ARNm pour accélérer et optimiser la mise au point de vaccins potentiels contre cette maladie. L'entreprise met aussi à disposition un service sur le Web, LinearDesign Webserver, qui fournit un accès facile à cet algorithme, à titre gracieux. Il faut seulement 16 minutes à ce dernier pour concevoir une séquence d'ARNm qui présente une stabilité nettement supérieure à celle des séquences sauvages ou générées de manière aléatoire. Comme le montre ce dernier exemple, Baidu met ses produits et services brevetés portant sur des technologies associant intelligence artificielle et médecine à la disposition d'organismes publics, contribuant ainsi au dépistage de la maladie, au diagnostic et au traitement auxiliaires, ainsi qu'à la prévention et au contrôle de l'épidémie.

GÉRER LES PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE

La demande de services autonomes, destinés à permettre à la population de conserver une certaine normalité dans sa vie quotidienne, enregistre une forte croissance. La voiture autonome à faible vitesse Apollo de Baidu en est un exemple caractéristique.

L'entreprise a mis à la disposition des entreprises de première ligne dans la lutte contre le coronavirus sa plateforme de conduite autonome à source ouverte Apollo, qui s'accompagne de kits complets de minivoitures sans conducteur à faible vitesse et de services de conduite autonome en nuage. La plateforme Apollo aide les partenaires à développer et à mettre rapidement en service des véhicules de désinfection pour venir en aide aux travailleurs de première ligne.

Ces produits et services reposent sur le portefeuille d'inventions brevetées de Baidu en rapport avec la conduite autonome, qui comprend plusieurs brevets fondamentaux liés aux véhicules logistiques autonomes et à l'informatique en nuage. L'entreprise partage volontiers ces technologies et services brevetés avec de nombreux partenaires, tels que Neolix, Idriverplus, Jinlong Bus, Qingdao Wuniu Technology, Zhongke Huiyan, et bien d'autres encore. Ce faisant, son objectif est de fournir des services autonomes sans contact, notamment de désinfection des véhicules médicaux, de livraison de repas et de surveillance de l'épidémie en temps réel. Ces collaborations lui ont permis de contribuer davantage à la lutte contre la propagation de la COVID-19.



L'une des voitures autonomes à faible vitesse Apollo de Baidu, conçue pour venir en aide aux travailleurs de première ligne et répondre à la demande croissante de services autonomes. (Photo: avec l'aimable autorisation de Baidu)

RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS DE LA SOCIÉTÉ

Les innovations technologiques et les techniques brevetées par Baidu fondées sur l'intelligence artificielle, associées à sa volonté de collaborer avec ses partenaires pour partager et mettre en place ces technologies permettent à l'entreprise de répondre à certains besoins urgents de la société dans la situation actuelle.

Des centaines de technologies brevetées et de demandes de brevet pour de nouvelles technologies révolutionnaires contribuent à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Elles facilitent également l'innovation technologique dans le domaine de l'intelligence artificielle ainsi que la mise en œuvre et le déploiement de technologies fondées sur l'intelligence artificielle au sein de la société.

L'INNOVATION EST L'ADN DE BAIDU

L'innovation est l'ADN de Baidu, l'entreprise Internet la plus connue en Chine, à l'avant-garde de la recherche sur l'intelligence artificielle. Aussi a-t-elle toujours attaché une grande importance à sa propriété intellectuelle dans le développement de ses technologies fondées sur l'intelligence

artificielle. Elle possède un portefeuille unique de brevets et de contrats de licence qu'elle a conclus avec ses partenaires, sur lequel elle peut s'appuyer pour créer un écosystème de l'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle florissant.

Grâce à une analyse de brevets et à une gestion de son portefeuille de brevets tournées vers l'avenir, Baidu a fait la preuve de ses compétences et de son avantage concurrentiel dans le domaine de l'intelligence artificielle. L'entreprise s'est aventurée pour la première fois dans ce domaine en 2010, avant de créer son laboratoire d'apprentissage profond en 2013, et compte à présent parmi les plus grandes entreprises chinoises au regard du nombre de brevets liés à l'intelligence artificielle qu'elle détient et du nombre de demandes qu'elle a déposées dans ce domaine.

Dans l'édition de 2019 du rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques, consacré à l'intelligence artificielle, Baidu a été classée au deuxième rang mondial pour ce qui est du nombre de demandes de brevet en rapport avec l'apprentissage profond qu'elle a déposées. Par ailleurs, avec 5712 demandes nationales de brevet déposées, elle s'est hissée au premier rang en Chine selon le rapport d'analyse technologique en matière de brevets dans le domaine de l'intelligence artificielle en Chine publié par le Centre national de recherche pour le développement de la sécurité de l'information industrielle en décembre 2019.

Baidu a non seulement mis l'accent sur le développement de son portefeuille de brevets, mais a aussi accordé une grande attention à l'amélioration de la qualité de ses brevets. Chaque demande qu'elle rédige est soigneusement examinée pour faire en sorte que le contenu technique apporte une grande valeur à l'entreprise. En décembre 2019, elle s'est placée au premier rang dans le rapport sur la valeur et la compétitivité des brevets dans le domaine de l'intelligence artificielle en Chine publié par la China Intellectual Property Press. Ce rapport recense le nombre de demandes de brevet ainsi que la valeur et la compétitivité des brevets des entreprises. L'importance qu'attache Baidu tant à la quantité qu'à la qualité est désormais largement reconnue.

UN RÉSEAU DE PARTENARIATS FONDÉS SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN EXPANSION

Le réseau de collaborations que Baidu entretient avec de nombreuses entreprises est en pleine expansion et repose

également sur son vaste portefeuille de brevets en rapport avec l'intelligence artificielle. Baidu a toujours fait preuve d'ouverture en ce qui concerne la collaboration en matière de licences de brevet avec des partenaires nationaux et étrangers, dans l'optique de créer une société durable, prospère et saine sur le plan écologique. La généralisation de l'adoption de la technologie fondée sur l'intelligence artificielle dans l'ensemble des secteurs d'activité a fait apparaître de nouveaux objets de protection par brevet, notamment des algorithmes et des applications innovants de la technologie fondée sur l'intelligence artificielle. Forte de l'expérience qu'elle a acquise en obtenant un grand nombre de brevets de qualité, Baidu peut utiliser des brevets en rapport avec l'intelligence artificielle pour aider ses partenaires à mettre en œuvre rapidement cette technologie et à promouvoir son utilisation dans les différents secteurs de l'économie.

En 2015, Baidu a réuni plus de 20 grandes entreprises afin de créer une alliance au sein du secteur de la propriété intellectuelle pour la technologie vocale fondée sur l'intelligence artificielle afin d'accroître les moyens d'action de ses partenaires au moyen de licences de brevet. En 2019, Baidu et Haier ont conclu un accord de coopération transfrontière en matière de propriété intellectuelle dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets, dont le but était de mettre à profit leurs avantages respectifs grâce à des licences de brevet réciproques et de poursuivre la mise en œuvre des maisons intelligentes associant intelligence artificielle et Internet des objets. L'entreprise continuera d'étudier des possibilités de collaboration de cette nature pour favoriser le développement d'un écosystème de l'intelligence artificielle prospère dans un avenir proche.

Dans le cadre de la pandémie actuelle, Baidu a agi conformément à sa responsabilité sociale d'entreprise et a mis son savoir-faire ainsi que ses ressources technologiques au service de l'intérêt général. Elle a mobilisé ses forces pour participer à la lutte contre le coronavirus et a fait la preuve de son engagement en tant qu'entreprise citoyenne, responsable et exemplaire. Elle a mis des produits et services liés aux brevets à la disposition d'organismes publics, tels que des instituts de recherche scientifique et des institutions médicales. Aussi, dans un esprit de solidarité, Baidu collabore avec les différents acteurs de la société ainsi qu'avec ses partenaires pour prévenir la transmission et, à terme, endiguer la propagation de la COVID-19.

Le repositionnement des médicaments à l'heure de la COVID-19

James Nurton, rédacteur indépendant

le plan clinique pour la mise au point de traitements sûrs et à faible coût. Par exemple, si l'aspirine (acide acétylsalicylique) a été fabriquée pour traiter la douleur et la fièvre par Bayer en 1899, ses effets contre les infarctus, les accidents vasculaires cérébraux et les caillots sanguins ont depuis été démontrés et des essais sont en cours pour étudier son efficacité contre le cancer du côlon et d'autres types de cancers.



Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le repositionnement de médicaments tels que le remdésivir et la dexaméthasone suscite l'intérêt de la communauté internationale. Ce repositionnement peut jouer un rôle fondamental pour mettre de nouveaux traitements à la disposition des patients, mais il soulève également un certain nombre de questions liées à la propriété intellectuelle.

En mai 2020, l'Administration des denrées alimentaires et des médicaments des États-Unis d'Amérique (FDA) a autorisé en urgence l'utilisation de l'antiviral remdésivir pour le traitement de la COVID-19 après qu'une étude a démontré que les patients auxquels ce médicament avait été administré s'étaient rétablis quatre jours plus vite que ceux ayant reçu un placebo. L'utilisation de ce médicament n'a pas encore été homologuée et d'autres essais cliniques sont en cours pour évaluer son efficacité contre la COVID-19, notamment en association avec le baricitinib, un anti-inflammatoire commercialisé sous la désignation Olumiant. En juin 2020, une grande avancée a été réalisée dans le traitement de patients gravement malades sous respirateur ou sous oxygène : il a été démontré que la dexaméthasone, un stéroïde anti-inflammatoire bon marché, pouvait réduire la mortalité chez les patients de manière significative et le traitement par ce médicament est devenu la nouvelle modalité de "soins standards" au Royaume-Uni.

La pandémie s'étendant à présent au monde entier, et aucun vaccin ou traitement n'ayant encore été homologué, les chercheurs se penchent sur de nombreux médicaments existants qui pourraient avoir un effet positif, en particulier ceux qui ont donné de bons résultats contre des maladies causées par des virus analogues, tels que le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Le remdésivir a été développé à l'origine pour traiter la maladie à virus Ebola, mais, à ce jour, il n'a été autorisé pour le traitement d'aucune maladie. Il constitue l'une des quatre options thérapeutiques testées dans le cadre de l'essai clinique "Solidarity" contre la COVID-19, les trois autres étant la chloroquine ou l'hydroxychloroquine, l'association lopinavir/ritonavir et l'interféron bêta-1a donné avec l'association lopinavir/ritonavir. Les effets de ces médicaments ont été prouvés dans le traitement du paludisme, du SRAS, du VIH et de la sclérose en plaques notamment. L'essai clinique Solidarity sera mené auprès de milliers de patients dans plus de 100 pays.

La dexaméthasone quant à elle est un stéroïde bon marché disponible dans le commerce qui existe depuis 60 ans et est employé dans le traitement de maladies inflammatoires. Il a été prouvé que ce médicament, couramment utilisé

pour traiter l'arthrite, l'asthme et différentes affections cutanées, pouvait réduire jusqu'à un tiers la mortalité chez les patients gravement malades. Ces résultats sont issus de l'essai clinique Recovery (Évaluation randomisée de la thérapie COVID-19), piloté par des chercheurs de l'Université d'Oxford au Royaume-Uni.

Pour Martin Landray, l'un des chercheurs responsables de cette étude et professeur de médecine et d'épidémiologie au département Nuffield de santé des populations de l'Université d'Oxford : "La COVID-19 touche tous les pays – il est formidable que le premier traitement dont il a été démontré qu'il réduit la mortalité soit disponible instantanément et abordable dans le monde entier".

L'IMPORTANCE DU REPOSITIONNEMENT

Le repositionnement de médicaments connus est essentiel pour la mise au point de traitements sûrs et rentables contre un grand nombre de maladies. Par exemple, si l'aspirine (acide acétylsalicylique) a été fabriquée initialement pour traiter la douleur et la fièvre par la société allemande Bayer en 1899, ses effets contre les infarctus, les accidents vasculaires cérébraux et les caillots sanguins ont depuis été démontrés. À l'heure actuelle, des essais cliniques de phase 3 sont en cours pour étudier l'efficacité de l'aspirine contre le cancer du côlon et d'autres types de cancers.

Mais l'aspirine n'est pas le seul médicament à avoir eu une seconde vie. On peut citer notamment la thalidomide : conçu à l'origine pour traiter les états nauséeux de la grossesse, ce médicament a depuis été utilisé contre la lèpre et a été homologué pour le traitement des myélomes multiples. L'efficacité de plusieurs médicaments contre différents types de cancers a été démontrée ; parmi eux figurent le Keytruda (pembrolizumab), fabriqué par Merck pour traiter le mélanome avancé et qui est à présent autorisé pour le traitement de 14 types de cancers, et l'Opdivo (nivolumab) exploité par le laboratoire Bristol-Myers Squibb, qui est homologué pour le traitement de 10 cancers et fait l'objet d'essais portant sur d'autres types de cancers. En décembre 2019, AstraZeneca et Merck ont annoncé que l'utilisation de Lynparza (olaparib) avait été autorisée pour traiter le cancer du pancréas aux États-Unis d'Amérique, ainsi que pour le cancer ovarien et le cancer du sein.

PERSPECTIVES CLINIQUES ET AVANTAGES COMMERCIAUX

Les brevets et la protection qu'ils confèrent justifient en partie les coûts et les risques importants associés au développement et à la mise sur le marché de nouveaux médicaments. Cependant, le coût de la mise au point d'un nouveau médicament étant estimé à 2,6 milliards

de dollars É.-U., il n'est pas surprenant que le repositionnement de médicaments constitue de plus en plus une priorité pour les entreprises pharmaceutiques, ainsi que pour des organisations telles que le Fonds Anticancer en Europe et Cures Within Reach, basée aux États-Unis d'Amérique et qui a financé 80 projets en ce sens à ce jour. L'amélioration de l'utilisation des données et l'application d'outils fondés sur l'intelligence artificielle tels que l'apprentissage profond peuvent également faciliter le repositionnement, qui jusqu'à présent est souvent le fruit du hasard. Ce processus revêt une importance particulière pour les 7000 maladies rares répertoriées à travers le monde, caractérisées par de faibles populations de patients, ce qui rend la recherche originale peu attrayante sur le plan financier.

Outre les perspectives qu'il ouvre sur le plan clinique, le repositionnement présente des avantages commerciaux, comme l'explique Allie Nawrat dans un article paru en novembre 2019 dans la revue *Pharmaceutical Technology*: "Le repositionnement thérapeutique, qui est une véritable mine d'or, a été particulièrement bien accueilli par les investisseurs dans les sciences de la vie. Ce processus permet d'une part aux entreprises pharmaceutiques de réaliser des économies, et permet d'autre part de mettre plus rapidement une nouvelle option thérapeutique à la disposition des patients malades. Cela s'explique essentiellement par le fait que les chercheurs ne sont pas tenus de mener à bien de nouveau les premières étapes de développement qui visent uniquement à démontrer l'innocuité du médicament."

Toutefois, de nombreux observateurs s'accordent à dire que toutes les possibilités que le repositionnement pourrait offrir n'ont pas encore été examinées, en partie du fait des "défis technologiques et réglementaires qui doivent être relevés" ("Drug repurposing: progress, challenges and recommendations", paru dans *Nature Reviews Drug Discovery* 18). Selon une estimation, seules 10 des 1541 nouvelles homologations recensées aux États-Unis d'Amérique entre 1990 et 2007 concernaient de nouvelles utilisations de médicaments génériques.

En juin 2020, des chercheurs britanniques ont révélé que la dexaméthasone, un stéroïde couramment utilisé pour traiter l'arthrite, l'asthme et différentes affections cutanées, pouvait réduire jusqu'à un tiers la mortalité chez les patients COVID-19 gravement malades et hospitalisés.



Photo: BartekSzewczyk / iStock / Getty Images Plus

AJOUTER UNE CORDE À L'ARC DES MÉDECINS

Bon nombre des questions juridiques et réglementaires que le repositionnement soulève ont été abordées lors de la conférence organisée par l'University College of London et le Georgetown University Law Centre à Washington en 2018, qui était consacrée à l'innovation clinique et aux mesures d'incitation justes et efficaces pour les nouvelles utilisations de médicaments reconnus. Des chercheurs, médecins, avocats, représentants d'organismes de réglementation et juges ont pris part à cette conférence. La retranscription de toutes les interventions est disponible en ligne. Dans sa déclaration liminaire, M. Robin Jacob, professeur à l'UCL Institute of Brand and Innovation Law, a déclaré ce qui suit : "Si vous mettez au jour une nouvelle indication thérapeutique pour un médicament reconnu, vous avez en fait véritablement mis au jour un nouveau médicament. Vous avez ajouté une corde à l'arc du médecin... Et, comme cela est moins coûteux que de mettre au point une nouvelle molécule, il devrait être possible d'encourager ce processus d'une manière ou d'une autre."

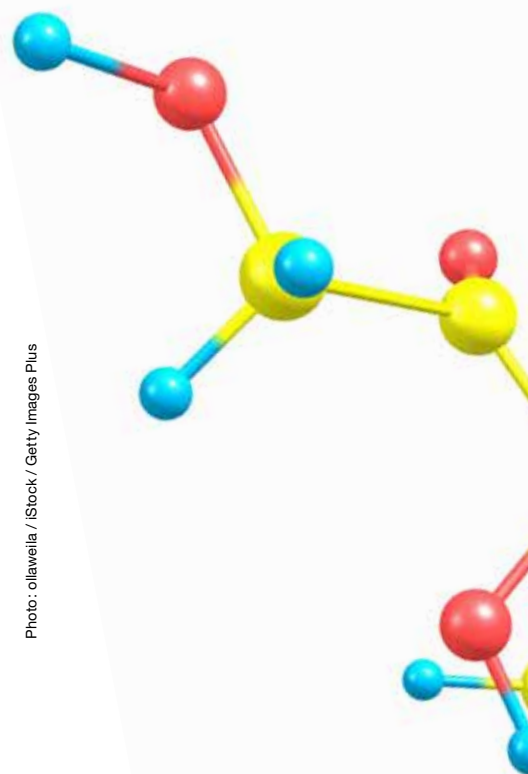
Compte tenu du coût de la recherche-développement dans le domaine pharmaceutique, les innovateurs sont fortement tributaires des brevets qui leur permettent de bénéficier d'une période au cours de laquelle ils peuvent récupérer l'investissement conséquent qu'ils ont consenti. Dans certains ressorts juridiques, cette période peut être prolongée pour compenser le temps perdu pendant le processus d'homologation du médicament. Toutefois, des obstacles liés en partie aux préoccupations relatives à la perpétuation des brevets freinent l'obtention et l'application de brevets pour de nouvelles utilisations de médicaments existants. Lorsque l'innovation originale est ancienne, il est difficile de satisfaire aux critères de nouveauté et d'activité inventive selon le droit des brevets et, si les preuves de la nouvelle indication sont minces, le critère de divulgation suffisante de l'invention risque de ne pas être rempli. Même lorsqu'un brevet est octroyé et valable, de véritables questions se posent quant à la définition de la notion d'atteinte dans le système complexe de la prescription de médicaments.

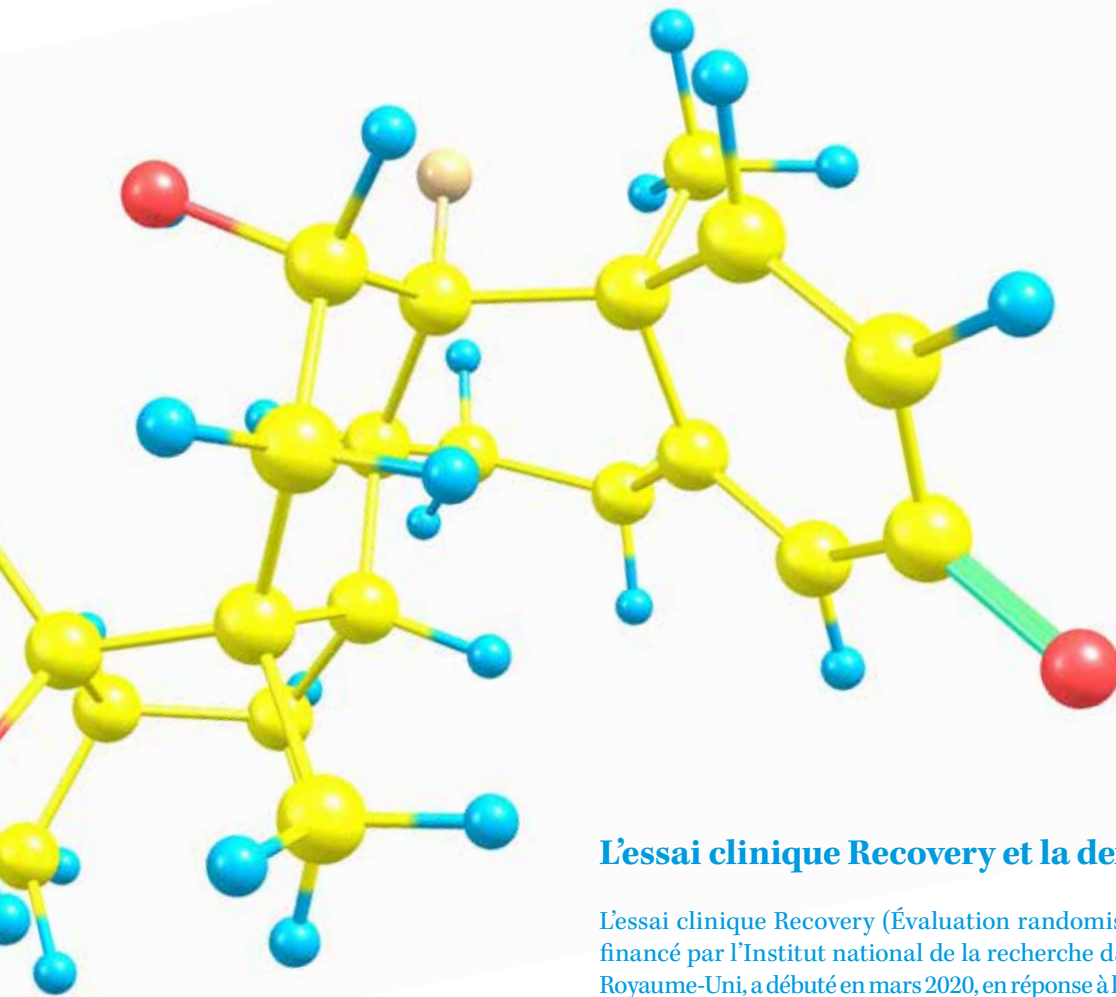
DES REVENDEICATIONS DE TYPE SUISSE AUX REVENDEICATIONS SELON LA CBE 2000

En Europe, des déposants ont pu obtenir des brevets pour une seconde application thérapeutique, auparavant en vertu de la manœuvre juridique qu'étaient les revendications dites de type suisses et, depuis 2011, de revendications selon la CBE (Convention sur le brevet européen) 2000 (revendications de produit à but limité, c'est-à-dire relatives à l'utilisation d'un composé X pour une utilisation dans le traitement d'une maladie Y). Toutefois, les tribunaux européens continuent d'être saisis d'affaires portant sur la validité et l'atteinte à des revendications relatives à une seconde application thérapeutique, avec des résultats mitigés. Il en découle une incertitude considérable quant à l'applicabilité des revendications relatives à une seconde application thérapeutique, comme Julia Florence, ancien conseil en brevets chez GSK, l'a expliqué pendant un webinaire organisé par le Chartered Institute of Patent Attorneys (CIPA) en décembre 2019 (intitulé "Revendications relatives à une seconde application thérapeutique, y a-t-il un remède?").

Dans bon nombre de ces affaires, une société détient un brevet pour une première application thérapeutique d'un médicament et un brevet ultérieur pour une seconde application. Lorsque le premier brevet expire, des sociétés

Photo: cilawella / iStock / Getty Images Plus





Le coût de la mise au point d'un nouveau médicament étant estimé à 2,6 milliards de dollars É.-U., le repositionnement présente également des avantages commerciaux. Il permet en outre de mettre plus rapidement une nouvelle option thérapeutique à la disposition des patients, comme ce fut le cas pour la dexaméthasone dans le traitement de patients COVID-19 gravement malades.

L'essai clinique Recovery et la dexaméthasone

L'essai clinique Recovery (Évaluation randomisée de la thérapie COVID-19), financé par l'Institut national de la recherche dans le domaine de la santé du Royaume-Uni, a débuté en mars 2020, en réponse à la crise sanitaire de la COVID-19.

Avec plus de 11 500 patients recrutés dans 175 hôpitaux à travers le Royaume-Uni, l'essai clinique randomisé Recovery est le plus important mené dans le pays sur des traitements potentiels contre la COVID-19 à l'intention de malades hospitalisés.

Dans le cadre de cet essai, une étude a été menée sur les effets potentiels de la dexaméthasone, un stéroïde bon marché couramment utilisé pour traiter l'arthrite, l'asthme et différentes affections cutanées. Selon cette étude, pilotée par les professeurs Peter Horby et Martin Landray du département Nuffield de l'Université d'Oxford, le traitement par dexaméthasone a permis de réduire la mortalité d'un tiers pour les patients sous respirateur et d'un cinquième pour les patients ayant besoin d'oxygène. Aucun effet positif n'a été observé chez les patients n'ayant pas besoin d'assistance respiratoire ou non hospitalisés.

Dans le cadre de l'essai clinique Recovery, les chercheurs examinent en permanence des informations sur de nouveaux médicaments susceptibles d'améliorer les résultats obtenus dans le cadre du traitement de la COVID-19 et testent actuellement les options thérapeutiques suivantes :

- l'association lopinavir/ritonavir (couramment employée pour traiter le VIH)
- la dexaméthasone à faible dose (option pour laquelle uniquement des enfants sont recrutés)
- l'azithromycine (un antibiotique couramment utilisé)
- le tocilizumab (un traitement anti-inflammatoire administré par injection)
- le plasma de convalescents (prélevé sur des donneurs guéris de la COVID-19 et qui contient des anticorps contre le virus Sars-CoV-2).

“Le repositionnement de médicaments connus est essentiel pour la mise au point de traitements sûrs et rentables contre un grand nombre de maladies.”



Photo: Coprid / iStock / Getty Images Plus

concurrentes peuvent commercialiser leur version générique du médicament concerné, mais uniquement pour la première application. L'utilisation de ce médicament pour l'application protégée par le second brevet constituerait une atteinte à celui-ci. Les fabricants de médicaments génériques cherchent à lever cet obstacle en utilisant un résumé des caractéristiques du produit (RCP) allégé (“skinny label” en anglais) dans lequel ils précisent que le médicament ne doit pas être prescrit pour les indications qui demeurent protégées par brevet. Le risque d'atteinte au brevet est néanmoins élevé.

LE CAS DE LA PRÉGABALINE

La prégabaline illustre les complications qui peuvent survenir à ce sujet. Ce médicament, fabriqué par Pfizer et commercialisé sous la désignation Lyrica pour le traitement de l'épilepsie, du trouble anxieux généralisé et de la douleur, est l'un des plus vendus au monde. Depuis l'expiration du premier brevet en Europe en 2013, des fabricants de médicaments génériques ont commercialisé des versions de la prégabaline assorties d'un RCP allégé dont ils avaient supprimé l'indication contre la douleur (qui était protégée par un brevet couvrant une seconde application thérapeutique). Néanmoins, des preuves portées devant les tribunaux ont révélé qu'environ 70% des prescriptions de prégabaline concernaient l'indication brevetée.

Ces dernières années, Pfizer a porté des affaires devant les tribunaux dans plusieurs pays d'Europe, avec des résultats mitigés. Au Danemark, la société a obtenu gain de cause contre les pharmacies du pays, ce qui a amené l'agence danoise des médicaments à modifier ses règles de substitution en précisant que, lorsqu'une ordonnance est délivrée pour le traitement d'une indication brevetée, les pharmacies doivent délivrer uniquement le produit couvrant l'indication brevetée. Au Royaume-Uni, le litige relatif à la prégabaline a été porté devant la Cour suprême, où un collège de cinq juges a émis quatre avis différents dans un arrêt rendu en novembre 2018. Trois juges ont estimé que la divulgation dans la spécification ne couvrait pas la douleur neuropathique, car le titulaire du brevet n'avait pas fourni de données solides ni

présenté d'hypothèse crédible démontrant son efficacité, tandis que les deux autres juges se sont prononcés pour un critère de plausibilité moins élevé.

Parmi les autres décisions récentes concernant des revendications de type suisse ou selon la CBE 2000, on peut citer la décision rendue par les chambres de recours de l'Office européen des brevets relative à l'acide zolédronique (affaire T0239/16) et à un traitement de la sclérose en plaques (affaire T-2570/11), ainsi que l'arrêt rendu le 27 mars 2019 par la Cour suprême du Royaume-Uni dans l'affaire Actavis Group PTC EHF et autres contre ICOS Corporation et une autre [2019] UKSC 15 (relatif à un brevet couvrant l'utilisation du médicament tadalafil sous forme galénique pour le traitement de dysfonctionnements sexuels). Dans cet arrêt, la Cour suprême a confirmé la décision prononcée par la Cour d'appel selon laquelle les essais cliniques reposaient sur des procédures familières et courantes et le brevet était donc invalide car il ne remplissait pas le critère d'activité inventive. "Espérons que cela ne rendra pas toutes les inventions issues d'essais cliniques aussi évidentes", a déclaré Mme Florence lors du webinaire organisé par le CIPA.

COMMENT ENCOURAGER LE REPOSITIONNEMENT

Les nombreux litiges relatifs aux brevets protégeant de secondes applications thérapeutiques ont apporté une certaine clarté, mais ont également mis en évidence qu'il est possible que le droit des brevets ne fournisse pas à lui seul les mesures d'incitation nécessaires pour encourager le repositionnement des médicaments. Comme l'a déclaré Arthur J. Gajarsa, ancien juge de la Cour d'appel fédérale des États-Unis d'Amérique, lors de la conférence tenue à Georgetown: "Nous devons mettre au point une nouvelle législation, au moins pour reconnaître que les nouvelles applications de médicaments à partir d'anciens médicaments qui existent depuis un certain temps devraient peut-être bénéficier de certaines mesures d'incitation à la mise sur le marché de sorte que le brevet et la nouvelle indication puissent être protégés." Parmi les solutions proposées figurent notamment les suivantes:

- Prescription: changer les habitudes de prescription, soit en distinguant le marché des médicaments brevetés en exigeant des prescripteurs qu'ils indiquent la désignation commerciale pour les applications brevetées et la désignation commune internationale pour les indications non brevetées, soit en exigeant que les indications soient indiquées dans les ordonnances (comme c'est le cas au Danemark), soit en prescrivant

les médicaments par catégorie (comme c'est le cas en Belgique). Toutefois, des objections pour des raisons pratiques et de confidentialité ont été soulevées.

- Définition du prix: Ben Roin, de la Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology, a formulé une proposition très audacieuse consistant à fixer le prix des médicaments par indication plutôt que par produit. Une autre proposition consiste à appliquer une taxe à chaque ordonnance pour financer le développement de nouvelles indications.
- Donner aux médecins les moyens d'agir: De nombreux médecins prescrivent des médicaments d'une manière qui n'est pas conforme au RCP, c'est-à-dire pour des indications n'ayant pas encore été homologuées. Les sociétés pharmaceutiques ne sont en général pas autorisées à promouvoir l'utilisation hors RCP, mais les règles pourraient être assouplies pour faciliter le repositionnement. En outre, les preuves de l'efficacité d'un médicament obtenues par les médecins dans le cadre de leur pratique quotidienne pourraient être utilisées de manière plus judicieuse.
- Durée de la protection: Bob Armitage, conseil en propriété intellectuelle qui a travaillé au sein d'Eli Lilly, a proposé que les titulaires de brevets puissent opter pour une durée de protection fixe de 14 ans pour les nouvelles homologations de médicaments, au lieu d'une durée de 20 ans à compter de la date de dépôt, sans prolongation, mais d'autres pistes pourraient également être étudiées.

QUEL AVENIR APRÈS L'EXPIRATION DU BREVET

"La redécouverte de médicaments est extrêmement importante car elle peut élargir les options thérapeutiques et réduire les coûts associés au développement d'un médicament. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place un protocole structuré pour le développement ultérieur d'anciens médicaments afin d'optimiser l'octroi de licences et d'éviter des procédures au long cours", ont déclaré les auteurs d'une étude sur le Thiosix (tioguanine), parue en janvier 2018 dans la revue Drug Discovery Today. La tioguanine a été développée pour traiter la leucémie dans les années 1950 et a été approuvée pour le traitement du syndrome de l'intestin irritable en 2015. Son succès montre que les médicaments innovants peuvent avoir une deuxième vie, mais aussi qu'il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour encourager un tel repositionnement.

An aerial photograph of a large, open public square, likely in London. The square is paved with large, light-colored tiles and is divided into several distinct geometric sections by darker lines. Numerous people are scattered across the square, some walking, some sitting on the ground, and some standing in small groups. The overall scene is one of a busy, open public space.

L'innovation ouverte mise sur la collaboration

Joel Smith, Rebekah Gay et Rachel Montagnon,
Herbert Smith Freehills, Londres (Royaume-Uni)

Les écosystèmes de l'innovation sont de plus en plus complexes et variés. La technologie relie les particuliers et les entreprises de tous les secteurs d'activité et il est plus facile que jamais d'innover, pour chacun d'entre nous, où que nous soyons. Alors que les entreprises s'efforcent de garder une longueur d'avance, il semble plus que jamais nécessaire d'accélérer l'innovation. Pour ce faire, il est donc indispensable pour les entreprises de se tourner vers l'extérieur.

FAIRE ÉVOLUER LES HABITUDES EN MATIÈRE D'INNOVATION

L'époque où le processus d'innovation se déroulait exclusivement au sein du service chargé de la recherche-développement, souvent cloisonné, d'une entreprise est révolue depuis longtemps. Si le savoir et la technologie peuvent encore émaner de collaborations avec les acteurs habituels, l'éventail de partenaires s'élargit toujours plus. L'innovation associe de plus en plus des entreprises nouvellement créées ou en expansion, les consommateurs et des organismes à but non lucratif. Ces partenaires peuvent être issus de secteurs connexes ou non, comme cela est souvent le cas pour les innovations fondées sur la technologie, qui s'appuient sur des compétences hautement spécialisées. La création d'idées et de technologies ainsi que l'innovation peuvent également être le fruit de la collaboration de différents acteurs de la chaîne de valeur ou être encouragées dans des forums collaboratifs ou lors de concours d'innovation.

En théorie, il s'agit là d'un excellent moyen de repousser les limites du possible. Cependant, tous les projets d'innovation ne sont pas couronnés de succès. Pour être fructueuse, l'innovation doit reposer sur des stratégies claires et correctement mises en œuvre, ainsi que sur la discipline, une direction avisée et une véritable culture de l'innovation; elle mobilise des compétences, des outils et un savoir-faire de pointe, et son intégration prend du temps. Il n'est de ce fait pas surprenant que, si la plupart des entreprises ont conscience de l'importance que revêt l'innovation pour leur activité, elles sont beaucoup moins nombreuses à se déclarer satisfaites de leurs résultats dans ce domaine.

L'INNOVATION OUVERTE, QUESTION D'INTERPRÉTATION?

Dans le domaine de l'innovation ouverte, certains sont d'avis que ce processus a cours depuis des décennies et que la collaboration d'entreprises avec des partenaires extérieurs n'a rien de nouveau. Toutefois, manifestement, les entreprises de tous les secteurs cherchent à mener

“[s]i la définition d'innovation ouverte varie selon les entreprises, elle repose presque toujours sur l'idée et l'observation fondamentales selon lesquelles le savoir tend à se diffuser, que ce soit au niveau des entreprises, des secteurs d'activité ou de la société dans son ensemble, plutôt qu'à rester confiné.”

des projets d'innovation en collaborant avec des partenaires plus nombreux et plus variés et à structurer ces collaborations selon des modalités plus ouvertes et plus souples pour que les nouvelles idées et technologies soient rapidement disponibles.

Si l'on considère les différents modèles d'innovation comme un spectre, on peut placer l'"innovation fermée" – lorsqu'une entreprise met au point de nouveaux produits en interne – à une extrémité, et l'"innovation libre" – lorsque les idées et les informations sont partagées librement sans aucune restriction quant à leur utilisation – à l'autre extrémité. Entre ces deux pôles se trouve toute une série de modèles d'innovation reposant sur différents niveaux de collaboration, de souplesse structurelle et d'ouverture à des tiers. L'expression "innovation ouverte" englobe aujourd'hui de nombreux processus visant à obtenir des gains d'efficacité, en utilisant de nouvelles technologies et en permettant aux entreprises de glaner une mine d'idées auprès de sources variées.

LES MODÈLES D'INNOVATION À LA LOUPE

Le cabinet d'avocats Herbert Smith Freehills a étudié la manière dont les entreprises, et en particulier leur service juridique interne, ont saisi les possibilités et relevé les défis que présente l'innovation collaborative. Nos conclusions sont très instructives. Voici ce que nous avons mis au jour :

- De nombreuses entreprises exploitent la créativité du grand public en organisant notamment des défis en ligne, des concours et des marathons de programmation qui leur ouvrent de nouvelles perspectives et leur permettent de trouver des partenaires potentiels dotés de compétences variées.
- Presque toutes les personnes que nous avons interrogées ont indiqué que leur panel de collaborateurs externes s'était élargi. Dans certains cas, les collaborations étaient axées sur le partage d'actifs non essentiels avec des concurrents et sur l'élargissement des attributions habituelles d'une entreprise afin de diversifier davantage les technologies mises au point en interne dans différents domaines.
- Ces collaborations sont parfois menées avec des start-ups externes qui sont incubées par l'entreprise, puis intégrées au sein de celle-ci lorsqu'elles donnent de bons résultats; d'autres peuvent ensuite être détachées. Dans certains cas, l'entreprise encourage la création de "start-ups" internes et retient les meilleurs concepts.

- Un certain nombre d'entreprises s'efforcent de faire en sorte que le personnel dans son ensemble puisse intégrer le cycle de l'innovation. L'utilisation de plateformes telles que l'intranet permet à tous les membres de l'entreprise de prendre part à ce processus.
- En outre, certains éléments indiquent que de nombreuses entreprises s'intéressent à la création de plateformes collectives. Cependant, certaines entreprises opérant dans des secteurs donnés indiquent se sentir plus limitées en raison de la réglementation stricte dont elles font l'objet. Elles se tournent souvent vers des start-ups ou des entreprises indépendantes pour mener des activités d'innovation dans un environnement moins contraignant, avant de réintégrer les innovations concluantes dans l'activité principale d'une manière acceptable pour les organismes de réglementation.

Il apparaît en outre que, si la définition d'innovation ouverte varie selon les entreprises, elle repose presque toujours sur l'idée et l'observation fondamentales selon lesquelles le savoir tend à se diffuser, que ce soit au niveau des entreprises, des secteurs d'activité ou de la société dans son ensemble, plutôt qu'à rester confiné. Les entreprises qui ont accès par différents canaux aux connaissances tant internes qu'externes peuvent ainsi exploiter une mine d'informations et constituer une banque d'idées et de solutions plus importante.

LES BASES DE LA COLLABORATION

La plupart des entreprises se montrent de plus en plus ouvertes à de nouvelles formes de collaboration pour conserver une longueur d'avance, ou tout du moins éviter d'être à la traîne. Ce faisant, elles cherchent à mettre en place des processus et des structures reposant sur certains principes fondamentaux : la rapidité, la souplesse, la confiance et le talent et la diversité.

• La rapidité

Les entreprises que nous avons interrogées ont souligné l'importance d'avoir accès au marché en premier; si la collaboration est lente, elle perd de son intérêt car, dans la course à l'innovation, il est essentiel d'être le premier arrivé ou de faire œuvre de pionnier. Les entreprises tiennent compte de ce facteur déterminant sur le plan commercial et mettent l'accent sur l'efficacité plutôt que sur la perfection, même si cela leur fait courir un plus grand risque.

• La souplesse

La clé est de "désengorger" l'innovation. Comme pour tout projet, il n'est pas toujours évident, dès le départ,



Photo: Sushiman / iStock / Getty Images Plus

“La propriété intellectuelle est un actif essentiel pour de nombreuses entreprises. Cependant, la manière dont elle est employée et valorisée est en train d’évoluer; elle est de plus en plus utilisée pour faciliter la collaboration.”

La plupart des entreprises se montrent de plus en plus ouvertes à de nouvelles formes de collaboration pour conserver une longueur d'avance et mettent en place des processus et des structures reposant sur :

- la rapidité
- la souplesse
- le talent
- la diversité

de savoir s'il suscitera intérêt et adhésion. Aussi, il importe de faire preuve de souplesse pour que la collaboration soit la plus fructueuse possible. Après tout, le transfert de technologie est "l'art du possible". En outre, les entreprises doivent être alertes pour que la collaboration puisse passer à la vitesse supérieure. Tous les projets ne seront pas menés à bien et la mise en œuvre d'une approche plus souple permet aux entreprises de ne pas perdre du temps sur des projets qui pourraient ne pas aller de l'avant. Pour y parvenir, nombreux sont ceux qui prônent une approche graduelle de la mise en œuvre de nouveaux projets. Les entreprises ayant une bonne connaissance préalable de leurs positions de base sur des questions clés, telles que la propriété intellectuelle, peuvent bénéficier très tôt d'une certaine souplesse pour la suite du projet.

- **La confiance**

Les entreprises ont indiqué que le fait de considérer les autres comme des concurrents ou des partenaires constitue un point d'achoppement majeur pour les projets d'innovation, qui sont menés de ce fait dans un esprit soit collaboratif soit conflictuel. Les entreprises doivent être plus directes, plus ouvertes et plus claires en ce qui concerne leurs souhaits et leurs objectifs, et les partenaires doivent "être sur la même longueur d'onde". Il est nécessaire d'agir rapidement, mais aussi de manière à préserver la coopération à long terme.

- **Le talent et la diversité**

La concurrence pour attirer les meilleurs talents s'est intensifiée, car cela est crucial pour stimuler l'innovation et la créativité au sein de l'entreprise. En outre, il est notoire que le recrutement d'un vivier de compétences variées constitue un atout, car cela permet aux collaborateurs d'apporter une large palette d'idées, de perspectives et de savoir-faire à la table de l'innovation.

STRUCTURES ET OBSTACLES

Obstacles freinant la réussite sur le plan structurel

Les facteurs précités jouent certes un rôle essentiel, mais il faut tout de même décider de la manière dont chaque collaboration sera encadrée; après tout, il est nécessaire de mettre en place une structure, sous une forme ou sous une autre, la panacée n'existant pas. La mise en place d'une structure idéale peut se heurter à certains obstacles, notamment :

- la collaboration avec le milieu universitaire, dans le cadre de laquelle un conflit d'intérêt ou de priorités peut survenir;
- les approches et histoires des différents ressorts et structures juridiques;
- la recherche d'un équilibre entre les volets de l'entrepreneuriat social liés au bénéfique et ceux liés à la bienfaisance; et
- la nécessité de suivre les règles établies dans des secteurs soumis à une réglementation très stricte.

À cet égard, les start-ups ou les jeunes entreprises pourraient être plus à l'aise avec la notion d'innovation ouverte, tandis que les entreprises plus anciennes sont parfois plus enclines à adopter des approches axées sur les politiques pour assurer la cohérence et l'efficacité.

Titularité des droits

L'une des raisons pour lesquelles les start-ups ou les jeunes entreprises pourraient être plus en phase avec les moteurs de l'innovation ouverte tient à ce que leur conception de la titularité des droits de propriété intellectuelle a évolué. Les entreprises nous ont indiqué que, bien qu'elles aient toujours mis l'accent sur l'obtention et la protection des produits de l'innovation, elles adoptent à présent une approche plus souple pour garantir l'accès à la technologie grâce à des collaborations.

Cela ne signifie pas pour autant qu'aucun objet ne vaille la peine d'être protégé; au contraire, la propriété intellectuelle est plus que jamais un actif essentiel pour de nombreuses entreprises. Cependant, la manière dont elle est employée et valorisée est en train d'évoluer; elle est de plus en plus utilisée pour faciliter la collaboration selon des modalités d'accès allant de l'octroi de licences aux plateformes à code source ouvert, plutôt que pour empêcher certains acteurs de pénétrer sur le marché.

LE RÔLE DES SERVICES JURIDIQUES INTERNES

Pour que l'innovation soit fructueuse, il est essentiel que les objectifs de l'entreprise concordent avec les orientations données par les services juridiques. Afin d'y parvenir, certaines entreprises ont décidé d'intégrer la fonction juridique dans le processus d'innovation pour que les juristes internes y soient associés dès le départ. Cela favorise une compréhension commune des perspectives commerciales et juridiques et permet de cerner rapidement les questions et risques juridiques.

Quelle que soit l'approche adoptée, la plupart des entreprises reconnaissent manifestement (du moins en théorie) que le fait d'associer le service juridique au processus dès le départ lui permet de contribuer de manière constructive et de faire partie intégrante de la solution qui sera développée.

PERSPECTIVES POUR L'INNOVATION OUVERTE

Même si l'innovation ouverte comporte des défis, les entreprises en retirent d'importants avantages qui l'emportent généralement sur les risques liés à l'adoption d'une approche étroite et autocentrée en matière de

recherche-développement. Leur vivier de collaborateurs externes s'amplifie et les actifs non essentiels circulent plus largement, créant des voies d'accès à des technologies toujours plus variées.

Les collaborations externes sont souvent considérées comme essentielles pour faire en sorte que l'innovation voie le jour aussi rapidement que nécessaire. Il peut parfois valoir la peine de renoncer à l'exclusivité et à la titularité de droits pour obtenir le statut de premier arrivé sur le marché, ou simplement pour suivre le rythme de l'innovation au sein du secteur. Dans le monde de l'entreprise, l'internalisation, c'est-à-dire le recours au personnel interne pour mettre au jour des idées, plutôt qu'uniquement aux services et consultants spécialisés dans la recherche-développement, gagne également du terrain.

Les entreprises considèrent généralement leur vivier de compétences internes comme une réserve de potentiel inexploitée, étroitement liée à leurs activités et bien placée pour mettre au jour des solutions innovantes. En conséquence, elles investissent dans des systèmes permettant de mettre en lien les employés innovateurs et les compétences, cadres et possibilités appropriés pour favoriser le développement de leurs idées.

Les services juridiques internes ont dû s'adapter à l'élargissement rapide non seulement des modes d'innovation et de collaboration des entreprises, mais aussi de l'éventail d'innovateurs et de collaborateurs internes et externes de celles-ci. L'innovation ouverte est un élément tout à fait nouveau pour de nombreux services juridiques, qui justifie une évolution de la logique de fonctionnement et de la composition. Les modèles de risque doivent tenir compte du nouveau paysage de la collaboration et bousculer les normes et protocoles établis de longue date.

Ce processus n'a pas toujours été simple et les entreprises continuent de faire part des difficultés qu'elles rencontrent alors qu'elles tentent d'adopter non plus des approches rigides, axées sur les politiques, mais des stratégies offrant rapidité et souplesse, fondées sur la confiance, désormais considérées comme essentielles pour faire en sorte que l'innovation et la collaboration soient fructueuses.

Contribuer à un environnement durable grâce aux indications géographiques : l'exemple du madd de Casamance

Pape-Tahirou Kanouté, agroéconomiste, ETDS, Ziguinchor (Sénégal) et **Michele Evangelista**, Service d'enregistrement de Lisbonne, OMPI



Le madd (ou *Saba senegalensis*) est un fruit sauvage qui se présente sous la forme d'une baie protégée par un épicarpe jaune et que l'on trouve principalement dans les forêts et dans certaines sayanes du Burkina Faso, du Sénégal, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Mali, du Ghana et de Côte d'Ivoire. Il se développe sur une plante grimpante qui pousse dans la forêt où elle s'enroule aux troncs et aux branches des arbres.

“Les indications géographiques peuvent contribuer à favoriser les efforts destinés à intensifier les pratiques écologiquement viables, qu’il serait plus difficile de faire observer avec des entreprises distinctes.”

Dans le contexte actuel de crise climatique, la nécessité de préserver l’environnement naturel suscite une attention de plus en plus grande. Les consommateurs, en particulier ceux de la jeune génération, demandent aux gouvernements et au secteur privé de s’engager à mettre en œuvre des politiques et des stratégies propres à garantir un environnement durable.

À cela s’ajoute que la population mondiale augmente et qu’elle devrait atteindre 9,8 milliards de personnes à l’horizon 2050. Ces facteurs soulèvent d’importantes difficultés eu égard à la quantité et à la qualité des denrées nécessaires et aux répercussions que l’agriculture et les systèmes de production de produits alimentaires auront sur l’environnement. Mais quel est le lien entre ces différents facteurs et le droit de propriété intellectuelle connu sous le nom d’indication géographique?

La réponse est la suivante : les produits de qualité originaires d’une aire géographique donnée, qui leur confère des caractères ou une qualité spécifiques ou une notoriété particulière, sont très prisés et permettent à des millions de producteurs à travers le monde de gagner leur vie. Ceux-ci ont tendance à protéger ces produits d’origine de qualité par des indications géographiques, une forme de marque composée en tout ou partie du nom géographique dont le produit est originaire, et à les commercialiser en tant que tels. Si la préservation de l’environnement n’est pas une condition préalable à l’obtention du statut d’indication géographique, la procédure d’enregistrement peut être un moyen utile de promouvoir les objectifs en la matière.

LA PROTECTION PAR DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ENCOURAGE UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES NATURELLES

Une indication géographique désigne un produit originaire d’un lieu donné. La qualité, la notoriété ou les caractères de ce produit sont intrinsèquement liés à cette origine géographique et s’expliquent essentiellement par celle-ci. Le lien étroit qui unit les produits portant une indication géographique à leur terroir (le lieu dans lequel ils sont fabriqués, y compris ses facteurs naturels et humains) incite les producteurs à veiller sur l’intégrité des ressources naturelles nécessaires à leur production. C’est ce qui explique que les bénéficiaires d’indications géographiques de grande renommée telles que Grana Padano, Whisky d’Écosse ou encore Banane du Costa Rica aient adopté des politiques vertes bien avant que les consommateurs et le grand public n’aient commencé à s’interroger sur l’effet des activités des grandes entreprises et des grandes marques sur l’environnement naturel.

Ce souci de l’environnement n’est cependant pas l’apanage des bénéficiaires d’indications géographiques reconnues. Les producteurs qui prétendent faire protéger leurs produits par une indication géographique, comme c’est le cas des producteurs de madd de



Photo : avec l'aimable autorisation d'ETDS

Le madd (ou *Saba senegalensis*), qui devient orange quand il est mûr, est ovoïde; il est gorgé de graines enrobées de pulpe. Il a une forte teneur en glucides, ainsi qu'en vitamines A, K et C.

Casamance, veillent en effet eux aussi à ce que les considérations environnementales fassent partie intégrante des mécanismes de réglementation et de contrôle qu'ils établissent pour encadrer les méthodes de récolte et la production des produits dérivés.

À PROPOS DU MADD DE CASAMANCE

Le madd (ou *Saba senegalensis*) est un fruit sauvage qui se présente sous la forme d'une baie protégée par un épicarpe jaune et que l'on trouve principalement dans les forêts et dans certaines savanes du Burkina Faso, du Sénégal, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Mali, du Ghana et de Côte d'Ivoire. Il se développe sur une plante grimpante qui pousse dans la forêt où elle s'enroule aux troncs et aux branches des arbres. Ses fleurs, qui varient entre le blanc, le jaune pâle et le vert pâle, sont très odorantes et ses fruits ovoïdes, qui deviennent orange quand ils sont mûrs, mesurent jusqu'à 10 cm de long et 8 cm de large et sont gorgés de graines enrobées de pulpe. Ses fruits ont une forte teneur en glucides, ainsi qu'en vitamines A, K et C. Ses graines sont acidulées. On les mange fraîches, généralement assaisonnées de sucre ou salées et poivrées, mais on les utilise aussi comme condiment. Les fruits sont également

utilisés pour faire des jus, du sirop et des confitures. Le madd qui pousse en Casamance, une région du sud du Sénégal, est très réputé pour son goût et ses vertus médicinales; commercialisé par les femmes, il se vend bien, surtout dans les centres urbains, notamment à Dakar. Le madd de Casamance a tout pour devenir une indication géographique phare pour la région, sans compter qu'il s'agira là de la première indication géographique conférée à un produit sauvage en Afrique.

ENREGISTREMENT DE L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE MADD DE CASAMANCE: LE PROCESSUS

Le processus visant à obtenir une indication géographique pour protéger le madd de Casamance a débuté en 2017, dans le cadre d'une conférence sous-régionale organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Agence sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT). Une étude destinée à évaluer les chances du madd de bénéficier d'une indication géographique et la volonté des producteurs locaux de se lancer dans une procédure d'enregistrement a été présentée lors de cette conférence. Elle mettait en avant la notoriété et les caractères du fruit et de ses produits dérivés. Elle faisait également apparaître d'autres éléments essentiels censés permettre au madd de bénéficier d'une indication géographique, comme la nécessité de délimiter l'aire géographique de production et d'établir la traçabilité du fruit et des produits dérivés identifiés par l'indication géographique.

Les producteurs locaux ont confirmé qu'ils souhaitent faire protéger le fruit et, en 2019, avec le concours de l'Agence nationale du conseil agricole et rural (ANCAR), de l'ASPIT, de la FAO, de l'OAPI et de l'OMPI, ils ont officiellement lancé un projet pilote en vue de l'élaboration et de l'enregistrement de l'indication géographique Madd de Casamance. Ce projet pourrait également favoriser le développement de la région de Casamance, conformément à l'objectif de l'Acte III de la décentralisation au Sénégal, qui est d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022.

“Dès le départ, les acteurs locaux de la chaîne de valeur du madd de Casamance étaient conscients de l'importance capitale de préserver l'environnement dans lequel le fruit se développe.”

Le madd qui pousse en Casamance, dans le sud du Sénégal, est très réputé pour son goût et ses vertus médicinales; commercialisé par les femmes, il se vend bien, surtout dans les grandes villes comme Dakar.



Photo : avec l'aimable autorisation d'ETDS

ORGANISATION COMMUNAUTAIRE : L'UNION FAIT LA FORCE

Depuis le début du processus, des acteurs locaux tels que l'organisation non gouvernementale (ONG) sénégalaise Économie – Territoires – Développement – Services (ETDS) travaillent avec des producteurs locaux (au départ, il s'agissait surtout de femmes) qui souhaitent apporter un plus aux marchandises qu'ils produisaient à partir des fruits du madd qu'ils récoltaient dans la région.

ETDS s'est chargée en premier lieu d'aider les producteurs locaux à fonder une association officielle qui aura pour mission de gérer et d'administrer l'indication géographique, une fois celle-ci enregistrée. Ces efforts ont débouché en novembre 2019 sur la création de l'Association pour la protection et la promotion de l'indication géographique Madd de Casamance (APPIGMAC). L'objectif de l'APPIGMAC est de rassembler toutes celles et tous ceux qui participent à la récolte, à la production et à la distribution du fruit de la région, et elle est chargée de protéger et de promouvoir le Madd de Casamance ainsi que les produits qui lui sont associés.

Rassemblés autour de la création de l'APPIGMAC, les producteurs locaux ont ainsi pu échanger des idées et définir des stratégies communes de gestion de la chaîne de valeur de l'indication géographique. À titre d'exemple, ils ont pu élaborer et mettre en œuvre un système d'assurance qualité destiné à garantir des conditions spécifiques de récolte des fruits et le respect des normes établies. L'APPIGMAC cherche en outre à définir de nouveaux marchés et à mettre en place des systèmes propres à accroître la valeur et la vente de ses produits distinctifs.

LES PRODUCTEURS VEILLENT À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Conscients de l'importance capitale de préserver l'environnement dans lequel le madd de Casamance prospère, les producteurs locaux ont tout mis en œuvre dès le début de la procédure d'enregistrement de l'indication géographique pour faire en sorte que leurs méthodes de récolte et de production soient régies par des considérations environnementales. Pour quelle raison? Tout simplement car les forêts de la région sont menacées par la croissance démographique, l'expansion des villes et l'exploitation débridée des ressources naturelles. La surexploitation des forêts, les incendies, les sécheresses et le surpâturage ont accru les risques d'inondations et d'érosion, ce qui a causé la disparition de nombreuses espèces animales et représente un réel danger pour la production de madd de Casamance.

Au vu de la situation, les acteurs de la chaîne de valeur du madd de Casamance participant à la récolte et à la

transformation ont défini des méthodes claires d'exploitation sylvicole afin de rétablir l'écosystème initial des forêts et d'en préserver l'intégrité. Les bonnes pratiques adoptées mettent en regard le besoin d'exploiter les ressources naturelles et la nécessité de permettre aux forêts dans lesquelles pousse le madd de se régénérer, et font partie des obligations (le cahier des charges) auxquelles chaque producteur devra se conformer pour avoir le droit d'utiliser l'indication géographique une fois que celle-ci aura été enregistrée. L'association espère voir aboutir le processus d'enregistrement d'ici la fin de 2020.

Portée par les bons résultats qu'elle a obtenus dans le cadre de ce projet, ETDS s'est associée à des communautés locales pour renforcer un certain nombre de mécanismes communautaires de gestion des forêts qui sont en train de voir le jour. À titre d'exemple, en 2019, grâce à l'action de bénévoles destinée à promouvoir une meilleure gestion des forêts, le département d'Oussouye (en Casamance) a été le seul du Sénégal à être épargné par les feux de forêt.

Ces expériences font école et inspirent d'autres communautés à prendre des mesures de protection de l'environnement. Ainsi, les habitants de Dablé, un quartier du village de Thiobon dans le département de Bignona, ont fondé un comité et sont convenus de ne récolter le ditakh (*Detarium senegalense*) – autre fruit sauvage qui joue un rôle important dans l'économie locale – qu'à maturité et uniquement le week-end. Tout contrevenant s'expose à une interdiction d'accès à la forêt et à la confiscation des fruits qu'il aura cueillis. Les habitants de Dablé font en outre appel à des jeunes pour surveiller la forêt et veiller à la bonne application des règles. De même, avec le concours d'ETDS, plusieurs associations locales travaillent à la régénération des forêts dans les environs du village de Sindian.

L'ONG entend en outre former de nouveaux partenariats pour soutenir d'autres activités de reforestation dans la région.

BÂTIR UN AVENIR DURABLE ET RENFORCER L'AUTONOMIE DES COMMUNAUTÉS GRÂCE AUX INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Le madd de Casamance est un bon exemple de la contribution que les indications géographiques peuvent apporter aux dimensions environnementale, sociale et économique d'un avenir durable et à la transition écologique. Dans la mesure où elles exigent une action collective, les indications géographiques peuvent contribuer à favoriser les efforts destinés à intensifier les pratiques écologiquement viables, qu'il serait plus difficile de faire observer avec des entreprises distinctes.

En outre, les acteurs économiques des chaînes de valeur des indications géographiques (producteurs, transformateurs et distributeurs) sont habitués aux audits indépendants, tant en ce qui concerne la production et les méthodes de production que la qualité des produits. Contrairement à nombre d'autres produits, les produits protégés par une indication géographique font l'objet de contrôles réguliers qui ont pour but de s'assurer que les consommateurs bénéficient effectivement des qualités qui leur sont associées. Ces produits ne devraient par conséquent pas avoir trop de mal à satisfaire à des audits de durabilité.

Afin de préserver la renommée et les caractères de produits de qualité originaires d'une région donnée, les producteurs doivent être conscients de l'importance de gérer efficacement les ressources qui font les qualités mêmes de leurs produits, en particulier lorsqu'il s'agit de produits agricoles et de denrées alimentaires. Il ne s'agit pas uniquement d'une obligation morale vis-à-vis de l'environnement, il en va aussi de leur intérêt sur le plan économique. La production durable de ces produits et, partant, le bien-être économique et social des communautés qui les produisent, reposent sur des méthodes de gestion des terres et des ressources naturelles à la fois performantes et durables.

Dans le cas du madd de Casamance, qui constitue également un aliment précieux pour la communauté, l'obtention du statut d'indication géographique contribue non seulement à la réalisation des objectifs environnementaux que la communauté s'est fixés, mais aussi au renforcement de l'autonomie des jeunes et des femmes.

En effet, les jeunes sont généralement responsables de la récolte des fruits et utilisent les revenus qu'ils en retirent pour financer leurs études. Les femmes quant à elles jouent un rôle clé dans la transformation et la vente des jus, sirops et confitures fabriqués à partir des fruits, ainsi que dans la construction de la réputation de leurs produits et la création de la chaîne de valeur connexe. D'ailleurs, ce sont des femmes qui ont pris l'initiative de demander la protection du madd de Casamance par une indication géographique.

L'obtention de ce titre est le fruit d'un effort collectif auquel prennent part de nombreux acteurs tout au long de la chaîne de valeur; dans la mesure où la communauté tout entière est déterminée à atteindre les mêmes objectifs, les retombées de cet effort collectif sont démultipliées.

L'exemple du madd de Casamance, ainsi que de nombreux autres produits protégés par une indication géographique, montre que, lorsque le respect de l'environnement est considéré comme un objectif commun, l'organisation communautaire requise pour obtenir le statut d'indication géographique recèle un grand potentiel s'agissant de répondre aux enjeux de durabilité et aux préoccupations écologiques actuels.

Une nouvelle directive européenne dynamise les efforts de la communauté internationale en faveur de l'accessibilité

Catherine Saez, rédactrice indépendante



Photo: BSIP SA / Alamy Stock Photo

L'acte législatif européen sur l'accessibilité complète le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, administré par l'OMPI. Son objectif est de faire en sorte que, lors de leur création, les livres électroniques soient assortis de fichiers comportant des caractéristiques d'accessibilité, notamment des descriptions textuelles et d'images structurées, et que les personnes handicapées soient informées de ces caractéristiques lorsqu'elles achètent des livres électroniques.

Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) est un partenariat public-privé dirigé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Il regroupe des organismes représentant les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés tels que l'Union mondiale des aveugles (UMA), des bibliothèques pour les aveugles, des organismes de normalisation, des organismes représentant les auteurs, des éditeurs et des organisations de gestion collective.

L'objectif de l'ABC est d'accroître le nombre de livres dans des formats accessibles – comme le braille, le format audio, le texte électronique, les gros caractères – à l'échelle

mondiale et de les mettre à la disposition des personnes aveugles, malvoyantes ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

Plus précisément, le consortium s'attache à promouvoir la production de publications en format accessible "natif", l'objectif général étant de faire en sorte que tous les ouvrages puissent pleinement être consultés par tous les lecteurs.

Les objectifs de l'ABC correspondent tout à fait à ceux de la directive adoptée en 2019 par l'Union européenne (UE) connue sous le nom d'"acte législatif européen sur l'accessibilité". Inmaculada Placencia Porrero, experte principale en matière de handicap et d'inclusion au sein de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, se penche sur les principaux objectifs de la directive sous l'angle de l'édition inclusive en faveur des personnes handicapées, notamment des déficients visuels et des aveugles.

Quel est le principal objectif de l'acte législatif européen sur l'accessibilité?

Le principal objectif de cet acte est de faire en sorte que certains produits et services fabriqués et fournis au sein du marché européen soient accessibles aux personnes handicapées. Les principaux produits concernés sont les ordinateurs et systèmes d'exploitation, les terminaux en libre-service tels que les terminaux de paiement, les distributeurs automatiques de billets, certains distributeurs automatiques de titres de transport et certaines bornes d'enregistrement automatiques, ainsi que les terminaux en libre-service interactifs fournissant des informations. Les smartphones, équipements de télévision, décodeurs et liseuses sont également concernés. Les services comprennent la plupart des services de télécommunication, le numéro d'urgence européen "112", l'accès à des services de médias audiovisuels, certains éléments des services de transport, les services bancaires aux consommateurs, le commerce électronique, les livres électroniques et les logiciels spécialisés.

Cette directive permettra aux personnes handicapées (ainsi qu'à un grand nombre de personnes âgées) de bénéficier de davantage de produits et services accessibles et ainsi de participer plus activement à la vie sociale et économique. Elle contribue également à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, une campagne menée à l'échelle de l'Union européenne dont l'objectif est de conférer aux citoyens des droits nouveaux et plus efficaces, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées (principe 17). En outre, les fabricants et les prestataires de services pourront vendre leurs produits et fournir leurs services dans l'ensemble de l'Union européenne, sans devoir les mettre en conformité avec des dispositions nationales divergentes. Les exigences énoncées dans la directive s'appliqueront aussi aux produits et services importés.

“Cette directive permettra aux personnes handicapées (ainsi qu'à un grand nombre de personnes âgées) de bénéficier de davantage de produits et services accessibles et ainsi de participer plus activement à la vie sociale et économique.”



Photo: OMPI / E. Berrod

Le 1^{er} octobre 2018, l'Union européenne a adhéré au Traité de Marrakech. De droite à gauche: Mme Claire Bury, vice-directrice générale de la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne; Mme l'Ambassadrice Elisabeth Tichy-Fisslberger, représentante permanente de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et représentante des 28 membres de l'Union européenne (UE); M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI; et M. l'Ambassadeur Walter Stevens, chef de la délégation de l'UE auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre de cette directive?

Les États membres de l'UE disposent de trois ans à compter de la date de publication de la directive (28 juin 2019) pour en transposer les dispositions dans leur législation nationale (soit jusqu'au 28 juin 2022), et de trois années supplémentaires avant de commencer à les appliquer (soit à partir du 28 juin 2025).

Un certain nombre de mesures transitoires ont été prévues. À titre d'exemple, les produits qui sont déjà utilisés et les contrats de services convenus avant le 28 juin 2025 peuvent bénéficier d'une période transitoire supplémentaire de cinq ans (soit jusqu'au 28 juin 2030) avant de devoir être mis en conformité. Pour les terminaux en libre-service, une période transitoire de 20 ans à compter de leur mise en service s'applique. Toutefois, la plupart des produits et services devront avoir été mis en conformité avec la directive en juin 2025.

Quels seront les changements pour les fabricants et les éditeurs?

À compter du 28 juin 2025, les entreprises, y compris les fabricants et les éditeurs, ne pourront mettre sur le marché européen que les produits et ne fournir que les services qui seront conformes aux exigences en matière d'accessibilité prévues par la directive. Ce faisant, ils auront accès à l'ensemble du marché intérieur. Les entreprises seront également tenues de respecter certaines obligations en matière d'établissement de rapports. Elles devront par exemple informer les consommateurs des caractéristiques d'accessibilité de leurs produits et services.

Comment l'acte législatif européen sur l'accessibilité s'imbrique-t-il avec le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, administré par l'OMPI?

Cet acte complète le Traité de Marrakech. Son objectif est de garantir que les livres électroniques soient accessibles dès leur création. Il ne s'agit pas de moderniser les livres non accessibles, mais de veiller à

ce que, lors de leur création, ces livres soient assortis de fichiers comportant des caractéristiques d'accessibilité, notamment des descriptions textuelles et des descriptions d'images structurées. En outre, en vertu de cet acte, des informations sur les caractéristiques d'accessibilité de ces livres électroniques doivent être fournies afin que les personnes handicapées puissent effectuer leurs achats en toute connaissance de cause.

Outre les fabricants et éditeurs européens, d'autres acteurs économiques (distributeurs et importateurs par exemple) sont-ils concernés par cette directive?

Cette directive concerne tous les opérateurs économiques intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de l'édition : fabricants, prestataires de services, importateurs, distributeurs, représentants autorisés et consommateurs. En outre, pour ce qui est des livres électroniques, elle prévoit que la notion de prestataire de services pourrait comprendre les éditeurs et les autres entreprises associées à la distribution.

Quels formats ou caractéristiques sont prévus pour les livres électroniques?

La directive ne définit aucun format particulier, elle décrit plutôt des exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité qui pourraient être satisfaites grâce à plusieurs formats. Elle prévoit toutefois un processus par lequel la Commission pourrait mettre en évidence des normes et adopter des spécifications techniques qui confèreraient une présomption de conformité avec les exigences énoncées en matière d'accessibilité.

Une fois la directive mise en œuvre, combien de livres seront disponibles en format accessible dans l'Union européenne?

Je peux difficilement vous donner une réponse, car cela dépendra du nombre de livres qui seront publiés à compter du 28 juin 2025, date à laquelle la directive commencera à s'appliquer. En principe, cet acte s'applique à tous les nouveaux livres. Nous espérons également qu'il favorisera l'adoption de bonnes pratiques pour rendre les livres électroniques accessibles au-delà de ce qui est exigé par la loi.

Pouvez-vous nous parler des exemptions ou exceptions que prévoit la directive?

La directive prévoit effectivement un certain nombre d'exceptions. Les microentreprises notamment ne sont pas obligées de se conformer à ses dispositions. Les petites et moyennes entreprises demeurent soumises à l'obligation de publier des livres accessibles, mais peuvent bénéficier d'allègements en ce qui concerne les obligations relatives à l'établissement de rapports. En outre, un certain nombre de clauses de sauvegarde dont les entreprises peuvent bénéficier ont été intégrées dans la directive. Par exemple, la mise en œuvre des exigences en matière d'accessibilité n'est obligatoire que dans la mesure où elle n'impose pas de charge disproportionnée à l'opérateur économique concerné ou dans la mesure où elle n'entraîne pas une modification fondamentale des produits et services. En outre, la directive exige des éditeurs de livres électroniques qu'ils fournissent des livres électroniques accessibles, mais elle n'oblige pas les éditeurs à produire des versions papier de livres en braille.

Comment la directive sera-t-elle mise en œuvre?

La mise en œuvre de la directive se fera en plusieurs étapes : premièrement, les entreprises devront déclarer que leurs produits et services sont conformes, puis les autorités de surveillance du marché et les autorités chargées de la conformité des services vérifieront que tout est en ordre. Enfin, les consommateurs pourront saisir les tribunaux en vertu du droit national.

Chaque État membre devra établir sa propre autorité de surveillance du marché ainsi que des autorités chargées de la conformité des services. Il est encore trop tôt pour dire quelles seront ces entités et comment elles seront organisées, mais les États membres auront l'obligation de fournir des informations au public sur ces autorités, leurs attributions et les décisions qu'elles prendront lorsqu'elles seront en place.

Aujourd'hui encore, les livres peuvent façonner l'avenir

Michiel Kolman*, vice-président principal chargé
des relations avec l'industrie de l'information et
représentant auprès du milieu universitaire, Elsevier

*Michiel Kolman est également le représentant du président de l'Union internationale des éditeurs pour les questions de diversité et d'inclusion, membre du conseil d'administration du Consortium pour des livres accessibles et de Workplace Pride.

Sous sa forme la plus simple, l'écrit permet aux auteurs de transmettre leurs connaissances et leurs idées aux lecteurs du monde entier, touchant directement le cœur et l'esprit de ces derniers. Depuis des siècles, l'écrit façonne notre société et, en 2020, nous avons plus que jamais besoin des œuvres écrites et des éditeurs.

Le secteur de l'édition, qui a pour mission d'orienter le débat public sur des sujets allant du changement climatique à la santé mentale, est un moteur du changement et les éditeurs en sont les acteurs. Nous avons toujours besoin d'eux dans le monde d'aujourd'hui, non sans raison.

ACTEURS DU CHANGEMENT

Le secteur de l'édition est en première ligne des efforts déployés pour promouvoir la diversité et l'inclusion. En tant que représentant du président de l'Union internationale des éditeurs (UIE) pour les questions de diversité et d'inclusion, j'observe que ce secteur épouse de plus en plus ces idéaux. C'est une bonne chose. Toute personne travaillant dans ce secteur devrait se sentir accueillie et intégrée.

Créée à l'initiative de Bodour Al Qasimi, vice-présidente de l'UIE et figure de proue du développement du secteur de l'édition dans le monde arabe, la plateforme PublishHER est un exemple très parlant des mesures que le secteur adopte pour promouvoir l'égalité des sexes. Dans le cadre de PublishHER, des dirigeantes de l'édition ont lancé un appel à l'action pour lutter contre les profondes inégalités entre hommes et femmes dans le secteur et pour mettre en œuvre un programme international d'action en faveur du changement.

Promouvoir la diversité et l'inclusion n'est pas seulement une question d'obligation morale, cela présente aussi des avantages commerciaux non négligeables. Les entreprises qui soutiennent la diversité et l'inclusion obtiennent de bien meilleurs résultats financiers. Au contraire, celles dont l'équipe de direction n'est pas à l'image de la diversité de la société actuelle, sur les plans de l'égalité des sexes et de l'inclusion des minorités ethniques par exemple, sont pénalisées et enregistrent des résultats médiocres.

Les données fournies par les pays du Nord font état de grands progrès sur la question de la parité hommes-femmes. Ainsi, les données communiquées par l'association des éditeurs (Publishers Association) du Royaume-Uni sur la main-d'œuvre au sein de l'édition dans ce pays révèlent que davantage de femmes que d'hommes travaillent dans ce secteur. Plus important encore, elles montrent que les femmes y détiennent 54% des postes de direction et de cadres supérieurs. La question de l'origine ethnique est plus délicate, puisqu'il reste difficile d'attirer et de retenir du personnel issu de minorités ethniques.

En ce qui concerne les pays du Sud, où les données chiffrées sont difficiles à obtenir, on observe que de nombreuses femmes, à l'instar de l'éditrice marocaine pour enfants Amina Hachimi Alaoui, ont créé leur propre maison d'édition. À noter d'ailleurs que les maisons d'édition les plus petites et les plus récentes se montrent particulièrement innovantes et disposées à faire bouger les choses en publiant des œuvres qui sortent des sentiers battus, et donnent ainsi une voix à de nouveaux artistes sur la scène littéraire et culturelle. Ces artistes sont de plus en plus souvent des femmes, ce qui illustre bien la manière dont la diversité et l'inclusion servent le changement sociétal et culturel.

En outre, les éditeurs incluent de plus en plus des livres ayant trait aux questions de diversité et d'inclusion dans leurs publications. Les éditeurs de livres pour enfants choisissent des œuvres dont les protagonistes ne sont pas toujours des familles traditionnelles et dans lesquelles les enfants peuvent s'approprier leur identité dans un monde plus haut en couleur et tourné vers l'avenir. Plusieurs exemples de livres pour enfants dépeignent des configurations familiales variées et mettent à l'honneur des enfants qui acceptent pleinement leur véritable identité, même si elle ne correspond pas au rôle attribué traditionnellement aux garçons et aux filles selon leur sexe biologique. Le livre *Julian est une sirène*, qui a rencontré un immense succès lors du Salon du livre pour enfants de Bologne en 2019, illustre bien l'évolution du thème de l'expression de sa propre identité dans les livres pour enfants. Plus récemment, la maison d'édition suédoise Olika a contribué à faire avancer la cause de l'égalité des sexes en publiant des livres sur les plus grandes stars du football féminin en Suède.





Photo : OMP/VE Berrod

Les maisons d'édition les plus petites et les plus récentes, souvent dirigées par des femmes, se montrent particulièrement innovantes et disposées à faire bouger les choses en publiant des œuvres qui sortent des sentiers battus, et donnent ainsi une voix à de nouveaux artistes.



LE CLUB DE LECTURE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toujours dans le domaine de la littérature pour enfants, les éditeurs cherchent à associer les objectifs de développement durable (ODD) à la construction de l'avenir des enfants. L'UIE est fière d'avoir participé, aux côtés de l'Organisation des Nations Unies et avec l'appui de nombreux acteurs de l'écosystème du livre, au lancement du club de lecture des objectifs de développement durable.

Pendant 17 mois, ce club publie mensuellement une liste de lecture recommandée en rapport avec chacun des 17 ODD, dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Ces livres sont destinés aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Grâce à ce club de lecture, un garçon vivant au Pérou peut lire des livres sur l'égalité entre les sexes (ODD 5) en espagnol et une fille vivant en Chine peut lire des livres en rapport avec l'eau propre et l'assainissement (ODD 6) en chinois.

Je dois l'admettre, je ne suis pas peu fier que cette initiative ait vu le jour pendant ma présidence de l'UIE. Elle illustre parfaitement le fait que les éditeurs sont des acteurs du changement et qu'ils s'engagent pleinement en faveur de la prochaine génération.



Photo: www.braingyanfoundation.in/projects/education-projects/

Créé à l'initiative de l'UIE et de l'Organisation des Nations Unies, avec le soutien de nombreux organismes, le club de lecture des ODD aide les enfants à se familiariser avec les objectifs de développement durable. Des réunions du club de lecture sont organisées partout dans le monde. Des membres du club de lecture des ODD de la Fondation BrainGyan Foundation (ci-dessus).

LE CONSORTIUM POUR DES LIVRES ACCESSIBLES

Les éditeurs participant au Consortium pour des livres accessibles (ABC) sont également en première ligne des initiatives menées pour accroître le nombre de livres accessibles dans les formats dont des centaines de millions de personnes aveugles ou malvoyantes ont besoin partout dans le monde. À l'automne 2019, Hachette Livre est devenu le centième signataire de la Charte de l'ABC, affirmant ainsi sa volonté de faire en sorte que ses produits soient pleinement accessibles à tous les utilisateurs.

L'ABC est un partenariat public-privé dirigé par l'OMPI qui réunit des acteurs de premier plan, notamment des éditeurs, en vue d'accroître le nombre de livres en format accessible dans le monde entier, notamment des livres en braille, des livres audio et des livres en gros caractères, et de les mettre à la disposition des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉDITION

Les éditeurs ont toujours encouragé l'innovation. Nous le voyons aujourd'hui encore, car les éditeurs d'ouvrages scientifiques, techniques et médicaux intègrent de plus en plus les chaînes de blocs et l'intelligence artificielle dans leurs activités. Springer Nature a par exemple créé et publié un prototype novateur de livre à l'aide d'un algorithme d'apprentissage automatique développé en collaboration avec le laboratoire de linguistique informatique appliquée de l'Université Goethe en Allemagne. Elsevier utilise quant à elle l'intelligence artificielle pour extraire des informations dont les médecins urgentistes, par exemple, peuvent avoir besoin.

Tout en s'appuyant sur le contenu de grande qualité qu'ils publient depuis des dizaines d'années, si ce n'est plus, de nombreux éditeurs sont en passe de devenir des entreprises spécialisées dans le traitement des mégadonnées et réalisent des analyses qui, associées au contenu qu'ils publient, peuvent permettre aux professionnels du domaine de la santé de prendre des décisions plus rapidement et aux scientifiques d'accroître leurs capacités de recherche.

Nous vivons une époque formidable où la majorité des grandes maisons d'édition d'ouvrages scientifiques, techniques et médicaux sont dirigées par des femmes, une situation qui aurait été inconcevable il y a seulement quelques années. À l'exception de Wolters Kluwer, les éditeurs scientifiques étaient pour la plupart dirigés par des hommes, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui!

Les éditeurs sont également des acteurs du changement car ils se battent pour défendre la liberté de l'édition, qui est l'un des deux piliers de l'UIE. Nous luttons contre la censure aux côtés des éditeurs lorsqu'ils sont visés par des attaques au sujet de leurs choix d'édition. Il en va de notre responsabilité et de notre devoir en tant qu'éditeurs de défendre la liberté de l'édition, partout et en tout temps.

**“Les éditeurs
sont des
acteurs du
changement
et, non sans
raison, nous
avons toujours
besoin d’eux
dans le monde
d’aujourd’hui.”**

Enfin, les éditeurs appuient également le changement dans le domaine du droit d'auteur, le deuxième pilier de l'UIE. Le droit d'auteur doit être modernisé et doit entrer dans l'ère du numérique. Cela dit, il faut reconnaître que le droit d'auteur est l'élément qui a facilité l'innovation dans le secteur de l'édition. Il faut également reconnaître que, sans le droit d'auteur, l'écosystème dans lequel les éditeurs scientifiques peuvent fournir des informations fiables dans les domaines de la santé et de la recherche n'aurait pas pu voir le jour. Ce point conserve toute son importance, à plus forte raison en ces temps de pandémie de maladie à coronavirus où il est plus essentiel que jamais que l'élaboration de politiques publiques puisse se fonder sur des informations fiables. Dans un tel contexte, la fiabilité de l'information, garantie par le cadre du droit d'auteur, peut véritablement faire la différence entre les politiques efficaces et celles qui ne le sont pas, sur les plans international et national. Le fait d'obtenir des informations fiables, ce que permet le droit d'auteur, peut véritablement sauver des vies. De ce fait, le rôle que jouent les éditeurs à cet égard est aujourd'hui plus important que jamais.

Il est indispensable de mettre en place un cadre solide en matière de droit d'auteur pour promouvoir un écosystème de l'édition dans lequel la diversité peut s'épanouir. Un écosystème dans lequel les éditrices des pays du Sud peuvent entrer sur le marché et publier des œuvres novatrices, révolutionnaires, et parfois même faisant polémique. Un écosystème permettant aux éditeurs de publier tant des œuvres de poésie portugaise que des œuvres de fiction finlandaises, mettant à l'honneur la diversité des domaines, des sujets, des auteurs et des lecteurs; des livres qui ne seront peut-être pas des succès de librairie, mais qui devraient être publiés pour des raisons qui dépassent le seul intérêt économique; et des livres qui pourraient faire polémique et être frappés par la censure dans certains pays, mais qui illustrent parfaitement les raisons pour lesquelles nous nous battons pour défendre la liberté de l'édition. Voilà pourquoi un cadre solide en matière de droit d'auteur va de pair avec l'innovation, la diversité, l'inclusion et la liberté de l'édition.



34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

Le **Magazine de l'OMPI** est une publication trimestrielle distribuée gratuitement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), sise à Genève (Suisse). Il se propose de faciliter la compréhension des droits de propriété intellectuelle et du travail de l'OMPI dans le public et n'est pas un document officiel de l'OMPI.

Les appellations et la présentation des données qui figurent dans cette publication n'impliquent de la part de l'OMPI aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des États membres ou du Secrétariat de l'OMPI.

La mention d'entreprises particulières ou de produits de certains fabricants n'implique pas que l'OMPI les approuve ou les recommande de préférence à d'autres entreprises ou produits analogues qui ne sont pas mentionnés.

Pour tout commentaire ou toute question, s'adresser à l'éditeur:
WipoMagazine@wipo.int

Pour commander une version imprimée du Magazine de l'OMPI, s'adresser à
publications.mail@wipo.int.

Publication de l'OMPI N° 121(F)
ISSN 1992-8726 (imprimé)
ISSN 1992-8734 (en ligne)